

C 1355/1

# conference internationale de l'éducation

**XXXIVe SESSION**

Genève, 19-27 septembre 1973

Rapport sur la Réforme Educative en Espagne



~~PE/2165~~

1783

~~A/485~~





R. 2165

C 1355/1

conference  
internationale de  
l'education



BIBLIOMEC

029198

R. 115.476

Edita: Servicio de Publicaciones - Secretaría General  
Técnica del Ministerio de Educación y Ciencia

Dep. Legal: M. 19.389 - 1973

I.S.B.N.: 84-369-0270-X

Imprime: IMNASA.-Menorca, 45 - Madrid



REPONSE au document BIE/CINFINTED/34/  
Q/72/6 Genève, le 7 Mars 1972 (Enquête  
de l'Officie Internacional d'Education, An-  
nexe).

## TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
I. PRINCIPALES TENDANCES DU MOUVEMENT EDUCATIF 1971-72 et 1972-73 ... ..	7
1. Evolution démographique et accroissement de la population active ...	7
2. Développement industriel et expansion économique ... ..	8
3. Augmentation du revenu familial et par habitant ... ..	8
4. Le défi à l'éducation ... ..	10
II. PRINCIPAUX PROBLEMES EDUCATIFS ... ..	13
A) Manque d'unité et de flexibilité du système éducatif ... ..	13
B) Extension et démocratisation de l'Enseignement ... ..	15
C) Rénovation qualitative de l'Enseignement ... ..	15
III. NOUVELLES ORIENTATIONS ... ..	17
A) Buts et objectifs ... ..	17
B) Structure du nouveau système éducatif ... ..	18
C) Ordonnance et planification ... ..	24
D) Evaluation ... ..	33
E) Priorités ... ..	34
IV. INNOVATIONS PEDAGOGIQUES ... ..	41
V. RECHERCHES PEDAGOGIQUES ... ..	43
A) Listes des thèmes ayant fait l'objet d'une recherche pédagogique ...	45
B) Centres-pilote et expérimentaux ... ..	50
C) Financement de la Recherche pédagogique ... ..	51



## I. PRINCIPALES TENDANCES DU MOUVEMENT EDUCATIF 1971-72 et 1972-73

### LA SOCIETE ESPAGNOLE ACTUELLE

#### 1. Evolution démographique et accroissement de la population active.

L'Espagne vit aujourd'hui une étape de net et profond développement. Notre pays a subi, surtout dans les trois dernières périodes de 10 ans, une ample et profonde transformation sociale, ayant tendance, après avoir été une nation éminemment agricole où à peine se notaient des essais isolés d'industrialisation, à maintenir aujourd'hui une croissante population active et beaucoup plus équilibrée quant à ses activités de travail, exercées dans les trois secteurs —primaire, secondaire et tertiaire— typiques de toute économie nationale. Selon des données de l'Institut National des Statistiques recueillies dans la publication «III Plan de Développement Economico-Social 1972-75», en Décembre 1970 la population espagnole atteignait presque le chiffre de 34 millions d'habitants. Son accroissement réel depuis 1960 a été de l'ordre de 3,5 millions, ce qui représente un taux annuel moyen accumulé de 1,1 %. Dans cette même période de temps, la population active espagnole est passée de 11,7 à 12,7 millions d'habitants.

La répartition de cette population active par secteurs, présente une évolution cohérente avec le développement économique de ces années: diminution de la population active dans le secteur agricole (e2,3 pour 100), augmentation dans le secteur industriel (+2,4 pour 100) et dans celui des services (+ 3,2 pour 100).

Sur le tableau suivant, fourni par l'Institut National des Statistiques, on peut constater l'évolution de la population active espagnole dans la période 1960-1972.

EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE (1960-1972)

ANNEES	Total de la population active (% de la population totale)	Distribution de la population active par secteurs (en % de la population active totale)		
		Agricole	Industrielle	Services
1960 ... ..	38,58	41,66	31,79	26,55
1961 ... ..	38,49	40,00	32,56	27,44
1962 ... ..	38,39	38,30	33,29	28,41
1963 ... ..	38,30	36,59	34,03	29,38
1964 ... ..	38,21	34,88	34,77	30,34
1965 ... ..	38,11	33,18	35,51	31,31
1966 ... ..	38,01	32,26	36,03	31,71

ANNEES	Total de la population active (% de la population totale)	Distribution de la population active par secteurs (en % de la population active totale)		
		Agricole	Industrielle	Services
1967 ... ..	37,11	31,73	36,14	32,13
1968 ... ..	37,85	31,17	36,33	32,50
1969 ... ..	37,71	30,18	36,95	32,87
1970 ... ..	37,64	29,11	37,28	33,61
1971 ... ..	*	28,06	37,51	34,43
1972 ... ..	*	27,06	37,75	35,19

Source: Institut National des Statistiques, Madrid 1972.

\* : Données en élaboration.

## 2. Développement industriel et expansion économique.

L'économie espagnole a enregistré dans la décade des 60 un procès de développement sans précédent. La production a augmenté à un rythme d'accroissement moyen annuel accumulatif supérieur à 7 % en termes réels.

Les éléments basiques de ce développement ont été le progrès progressif de l'industrialisation et la rénovation de l'équipe productive. Les investissements ont suivi un rythme ascendant jusqu'au moment d'arriver à signifier presque le quart du produit national brut (P. N. B.) —23,5 %, nous rapprochant beaucoup du pourcentage moyen d'investissement par rapport au P. N. B. dans les pays du Marché Commun Européen (24 %).

Ce procès d'investissement a permis de créer plus de deux millions de postes de travail, suffisants non seulement pour réduire le chômage, mais également pour absorber le chômage caché dans l'agriculture et les rythmes accentués d'accroissement de la population active.

Un autre facteur actuel à détacher est le procès de variation de nos exportations. L'Espagne qui était traditionnellement un exportateur presque exclusif de produits agricoles et minéraux, exporte aujourd'hui également des fabrications de consommation, biens d'équipement et un ensemble important de biens industriels. Ainsi, les biens d'équipement exportés qui, en 1961, représentaient 3,2 % de nos exportations, représentent en 1970, 17,5 %; et les fabrications de consommation, qui en 1961, atteignaient 10 % du total, totalisent en 1970 19,6 %.

Et bien qu'en chiffres absolus, les exportations de produits agricoles ont plus que doublé pendant la décade, le pourcentage de celles-ci par rapport aux exportations totales, est descendu de 53,8 à 34,9.

## 3. Augmentation du revenu familial et par habitant.

Dans les dix dernières années, on est passé de 290 à 900 dollars de revenu par habitant.

L'accroissement du revenu par habitant a changé en peu de temps les patrons de consommation de la population. Dans le secteur de l'alimentation, on remarque un déplacement depuis des produits inférieurs à d'autres de plus grande valeur nutritive. Ainsi, la consommation de viande est passée de 19 Kgs. par habitant en 1960 à 44,7 en 1970.

La distribution fonctionnelle du revenu a beaucoup d'importance du point de vue de l'intégration sociale. Sa structure est reflétée dans le tableau suivant.

## DISTRIBUTION FONCTIONNELLE DU REVENU

	1960	1970
Rémunération des travailleurs pour compte indépendant ... ..	53,0	58,8
Rémunération des travailleurs pour compte propre ... ..	25,5	22,5
Revenus du capital ... ..	10,2	9,4
Revenus des Sociétés ... ..	9,8	7,7
Revenu d l'Etat, de la propriété et de l'Entreprise ... ..	1,5	1,6
	100,0	100,0

Sur celui-ci on voit que la participation de la rémunération des salariés dans le revenu national s'est peu à peu améliorée dans la décade. Cette tendance est donnée, en partie, par l'augmentation du salaire par personne, par l'accroissement de la population salariée et par les changements dans la composition de la population active.

Si à la rémunération des travailleurs pour compte indépendant, on ajoute celle des travailleurs pour compte propre, dont les revenus sont pratiquement des revenus de travail, la participation du monde ouvrier s'élève en 1970 à 81,3 %.

Les améliorations salariales ont été poussées d'une part, par les augmentations successives du salaire minimum interprofessionnel et de l'autre, par les conventions collectives et les modifications des Ordonnances et Réglementations du Travail.

En 1960, 168 conventions collectives ont été ajustées, lesquelles ont affecté 322.871 travailleurs; en 1970, le total des conventions a été de 2.693, bénéficiant 5.751.151 travailleurs.

En conséquence de tout ce qui précède la structure de la société espagnole change à un rythme accéléré et les indices de bien-être et d'élévation du niveau de vie se notent dans tous les aspects. Voyons quelques-uns d'entre eux:

- a) *Amélioration dans les conditions de vie.*—Elle ne réside pas seulement dans l'alimentation, comme nous l'indiquions précédemment. Elle se trouve également dans la consommation de biens durables. Voyons trois exemples très significatifs:

### CONSOMMATION TOUS LES 1.000 HABITANTS

	1960	1970
Téléphones ... ..	59	135
Automobiles ... ..	9	70
Téléviseurs ... ..	5	70

- b) *Amélioration dans les communications et les transports.*—La demande de services de transport de personnes et de marchandises a été constante. L'Espagnol voyage beaucoup plus qu'avant. On remarque un déplacement progressif du trafic de voyageurs et de marchandises depuis le chemin de fer jusqu'à la route et l'avion.

#### POURCENTAGES DU TRAFIC INTERIEUR DES VOYAGEURS

	1960	1970
Voyageurs par chemin de fer ... ..	46,8 pour 100	36,1 pour 100
Voyageurs par route ... ..	50,5 pour 100	59,1 pour 100
Voyageurs par avion ... ..	2,7 pour 100	4,8 pour 100

Quant au trafic des marchandises, l'accroissement du transport par route par rapport au chemin de fer est encore plus grand:

#### POURCENTAGES DU TRAFIC DES MARCHANDISES

	1960	1970
Marchandises par chemin de fer ... ..	22,3 pour 100	14,9 pour 100
Marchandises par route ... ..	28,— pour 100	40,1 pour 100

Tout ceci suppose un gros effort dans la mise au point des routes espagnoles, d'autant plus si on tient compte de notre relief accidenté et de l'extension du territoire national qui, en Europe —à l'exception de l'Union Soviétique— est seulement un peu dépassé par la France.

- c) *Procès d'urbanisation.*—C'est un autre facteur net, sur lequel il faut compter. Les mouvements migratoires intérieurs —laissant en dehors pour l'instant ceux extérieurs— ont eu durant la décade 1960-70 une importance capitale. Un peu plus de trois millions de personnes sont passées du champ et des petits villages aux villes. Par contre, l'émigration extérieure a été presque la moitié de celle correspondant à la décade antérieure, un rythme croissant de retours étant enregistré.

Entendant par populations urbaines celles supérieures à 20.000 habitants, les pourcentages de la migration intérieure ont été les suivants:

#### RESIDENTS DANS DES POPULATIONS URBAINES

1960 - 45,6 % des Espagnols.

1970 - 55,3 % des Espagnols.

#### AUGMENTATION DE POPULATION URBAINE EN TERMES ABSOLUS

Décade 1950-1960 - 2.700.000.

Décade 1960-1970 - 4.800.000.

C'est-à-dire, presque le double que dans la décade antérieure.

#### 4. Le défi à l'éducation.

Tout ce procès de développement a posé des exigences importantes au système éducatif.

L'accroissement de la population scolaire a été énorme à tous les niveaux. En 1960 elle était approximativement de quatre millions. En 1970 elle dépassait les six millions, ce qui signifie un accroissement proche à 50 %. Cet accroissement a été non seulement quantitatif, mais également qualitatif, puisque la proportion d'élèves d'enseignement moyen et d'enseignement supérieur a beaucoup augmenté; en contrepartie, le niveau d'analphabétisme est notablement descendu, puisqu'en 1960 il était de 12 % —des personnes comprises entre 15 et 60 ans— et en 1970, seulement de 3 %.

Les vieux moules de l'éducation en Espagne ne pouvaient supporter cette pression ascendante sans se rompre. L'innovation de l'enseignement, sa planification et sa structuration, le mettant au niveau du développement économique et social de l'Espagne d'aujourd'hui, était une tâche inévitable pour la génération actuelle. Nous savons que le véritable développement spirituel et matériel d'un peuple ne dépend pas seulement du facteur humain, mais principalement de la formation de celui-ci, de son niveau de préparation. Il s'agit par conséquent, de considérer l'éducation comme investissement et non comme consommation. L'obtention de la puissance culturelle de la société espagnole dans son ensemble passe donc au premier plan, afin d'avoir des personnes qui, étant mieux formées et plus aptes, seront ensuite plus efficaces et plus utiles à leur pays et au monde.



## II. PRINCIPAUX PROBLEMES EDUCATIFS

Nous en enregistrons trois principalement que nous exposerons et développerons:

- A) Manque d'unité et la flexibilité du système éducatif.
- B) L'extension et la démocratisation de l'enseignement.
- C) La rénovation qualitative de l'enseignement.

### A) MANQUE D'UNITÉ ET FLEXIBILITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Devant la réforme éducative entreprise par l'Espagne en raison de l'approbation et de la publication de la Loi Générale d'Éducation de 1970, le manque d'unité dans l'éducation et le déclenchement entre les différents degrés de l'enseignement se manifestaient dans de multiples aspects. Ceci n'a rien d'étonnant, car on avait mis en pratique diverses réformes partielles —dans le second enseignement surtout— pour approprier l'éducation aux besoins les plus urgents qui allaient se présenter, mais une Loi de bases manquait, laquelle donnerait un sens à tout le procès.

Ainsi, le système éducatif antérieur à la réforme maintenait des départements isolés, lesquels donnaient lieu à beaucoup d'inconvénients, parmi lesquels nous mentionnerons ceux qui suivent:

- une distance entre les professeurs des différents cycles,
- le passage de l'Enseignement Primaire à celui Moyen, était particulièrement brusque,
- souvent les plans et les programmes d'études ne tenaient pas compte, du moins dans la mesure suffisante, du contenu de ces mêmes instruments au niveau éducatif antérieur,
- enfin, le passage de spécialités à d'autres, tant au niveau des études moyennes (Baccalauréat de Sciences et Baccalauréat de Lettres, Techniciens du Moyen Degré de différentes spécialités), qu'à celui des études supérieures, était très difficile, souvent impossible sans répéter tout le cycle, ce qui rendait très compliqué de rectifier des déviations vocationnelles, si fréquentes dans les jeunes années.



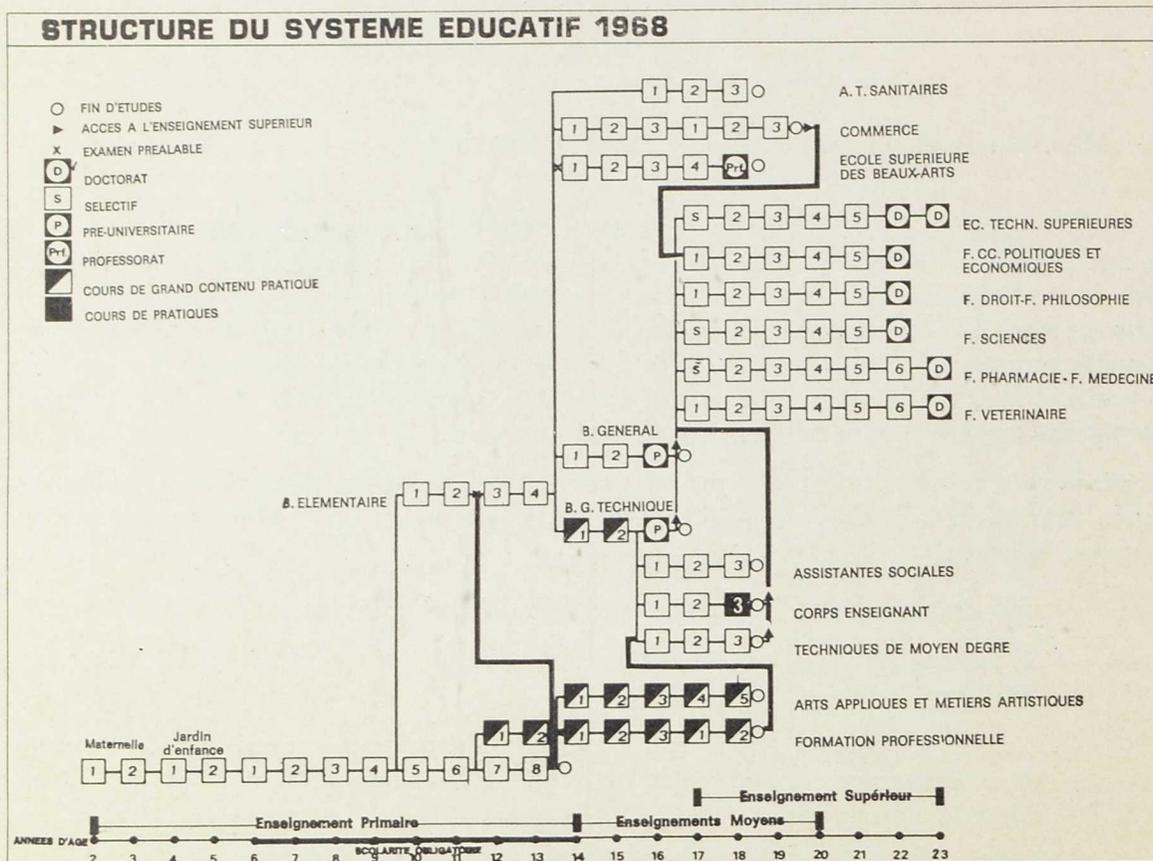
Tout cela et ce qui suit sera mieux compris, en observant attentivement le graphique n.° 1.

Comme un exposant important de ce *manque d'unité et de souplesse* dont souffrait le système éducatif antérieur à la réforme de 1970, nous faisons remarquer — comme ceci est indiqué dans le graphique n.° 1 — l'existence de deux niveaux différents d'éducation primaire:

- pour les enfants qui entraient dans des Centres d'Enseignement Moyen, la durée de la scolarité primaire allait jusqu'à 10 ans seulement,
- pour ceux qui restaient dans l'Ecole Primaire, jusqu'à 14 ans.

Ceci donnait lieu à une discrimination «de fait», car les enfants qui demeuraient jusqu'à 14 ans dans l'Ecole Primaire, accédaient rarement aux études moyennes, car ils devaient passer pour cela un examen d'accès qui leur permettait de commencer la troisième année du Baccalauréat Elémentaire, ce Baccalauréat Elémentaire prenant fin à 16 ans; alors que leurs camarades qui étaient entrés à ce même Baccalauréat Elémentaire à 10 ans, le terminaient à 14.

GRAPHIQUE N.° 1



Les Enseignements Professionnels étaient très détachés du reste du système éducatif. Leurs plans d'étude n'étaient pas synchronisés avec l'Enseignement Moyen général et les connexions avec d'autres niveaux éducatifs étaient très rares, ce qui fait que pour ces élèves, les opportunités de promotion dans le système se limitaient beaucoup.

La rigidité de la structure du système se manifestait également à l'intérieur des niveaux éducatifs moyen et supérieur.

Dans l'Enseignement Moyen et plus particulièrement dans les spécialisations techniques (Ecoles Techniques du Moyen Degré mentionnées dans le graphique), le passage de l'une à l'autre spécialité impliquait un procès long et pénible par le manque d'un système rapide et flexible d'interrelations, très utile dans cette étape de la vie d'étudiant dans laquelle souvent on n'a pas nettement profilé la vocation et les aptitudes de l'étudiant.

Dans l'Enseignement Supérieur, le maintien des carrières traditionnelles longues, avec des plans d'études très rigides et très différenciés, ne permettait pas non plus le passage facile d'une spécialité à l'autre. De cette façon, toute vacillation de vocation pouvait avoir des conséquences graves pour l'individu et, en définitive, pour la société.

Il n'était pas du tout facile non plus de rentrer depuis le monde du travail dans le système éducatif.

Enfin, les activités d'éducation permanente manquaient complètement dans le système éducatif, lesquelles permettraient l'actualisation de connaissances et de techniques et les réadaptations professionnelles.

## B) EXTENSION ET DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Les possibilités d'accès à l'éducation moyenne et beaucoup plus encore à la supérieure étaient très conditionnées par la catégorie socio-économique des familles. Nous avons déjà dit que deux niveaux différents coexistaient pour l'éducation primaire:

- celui des enfants qui commençaient le Baccalauréat, laissant pour ce faire l'Enseignement Primaire à 10 ans,
- celui de ceux qui demeuraient dans l'Ecole Primaire jusqu'à 14 ans, obtenant le Certificat d'Etudes Primaires. Ils pouvaient passer à la troisième année de Baccalauréat s'ils étaient reçus à un examen de passage. Mais ils perdaient deux ans par rapport à leurs camarades et peu nombreux étaient ceux qui accédaient par cette voie, aux études de niveau moyen.

Du point de vue de l'intégration sociale, cette différenciation faite entre les enfants d'un même pays dans la propre base du système éducatif était lamentable. La réalité était que les familles d'un milieu socio-économique moyen et haut avaient pour principe d'envoyer leurs enfants à des centres privés de l'Enseignement Primaire ou Moyen et postérieurement, à l'Université. Alors que les enfants venant de classes sociales plus modestes allaient aux écoles publiques de l'Etat, lesquelles étaient gratuites, jusqu'à 14 ans et ceux qui ensuite accédaient à des études moyennes et universitaires représentaient une faible minorité. Quoiqu'il faut reconnaître qu'il y avait une ample et généreuse politique de bourses et d'aides qui rendait presque impossible que des élèves de vraie valeur intellectuelle échouent par manque de moyens économiques.

## C) RÉNOVATION QUALITATIVE DE L'ENSEIGNEMENT

Des trois problèmes éducatifs indiqués, celui-ci sera le plus difficile à résoudre; mais c'est également le plus important, car il ne servirait à rien d'unifier, assouplir et dé-

mocratiser l'enseignement si tout cela ne se faisait pas dans la ferme intention d'améliorer le rendement et la qualité du travail enseignant, l'appropriant aux exigences que pose le monde moderne et le développement croissant de la société espagnole.

Sur ce point, la formation et le perfectionnement continu du professorat sont essentiels, ainsi que sa dignité sociale et économique. La responsabilité la plus honorable et la plus difficile de la réforme retombera sur le professorat à tous les niveaux.

### III. NOUVELLES ORIENTATIONS

Les nouvelles orientations de la politique éducative en Espagne sont contenues dans la Loi Générale d'Education et du Financement de la Réforme Educative du 4 Août 1970, publiée dans le «B. O. de l'Etat» du 6 du même mois et de la même année. Dans sa disposition transitoire première la Loi prévoit un délai de dix ans pour sa totale implantation. D'elle ont émané, dans les deux ans et demi à peu près qu'elle porte en vigueur une multitude de décrets, arrêtés ministériels et dispositions normatives de rang inférieur, acheminées à sa mise en marche et son rodage. L'implantation de la réforme se fait avec décision, mais également avec prudence, en tenant compte aussi bien des critères techniques et financiers que des situations des élèves qui suivent des études par des plans antérieurs et l'actualisation du professorat.

Nous précisons les nouvelles orientations de la réforme éducative espagnole dans les points suivants:

- A) Buts et objectifs.
- B) Structure du nouveau système éducatif.
- C) Ordonnance et Planification.
- D) Evaluation.
- E) Priorités.

#### A) BUTS ET OBJECTIFS

Parmi les objectifs que se propose la Loi Générale d'Education, notons les suivants:

- rendre particeps de l'éducation toute la population espagnole.
- compléter l'éducation générale avec une préparation féconde de l'individu à la vie du travail;
- offrir à tous l'égalité d'opportunités éducatives, sans d'autres limitations que celle de la capacité pour l'étude;
- établir un système éducatif qui se caractérise par son unité, sa flexibilité et ses inter-relations;
- offrir une vaste gamme de possibilités d'éducation permanente;
- établir une étroite relation avec les besoins que pose la dynamique de l'évolution économique et sociale du pays;
- on prétend également améliorer le rendement et la qualité du système éducatif.

## B) STRUCTURE DU NOUVEAU SYSTEME EDUCATIF

Voir graphiques n.ºs 2 et 3, pgs. 19 et 21.

Le nouveau système éducatif se développe à travers les niveaux de:

*Education Pré-scolaire.*  
*Education Générale Basique.*  
*Baccalauréat Unifié et Polyvalent.*  
*Education Universitaire.*  
*Formation Professionnelle.*  
*Education Permanente d'Adultes.*

Sont également incluses dans le nouveau système éducatif, les modalités qui sont exigées par les particularités des élèves —Education Spéciale— ou par les particularités des matières à répartir —Enseignements Spécialisés—.

### **Education pré-scolaire.**

La période d'éducation pré-scolaire dure quatre ans et se déroule entre 2 et 6 ans.

Son objectif essentiel est le développement harmonique de la personnalité de l'enfant et son développement psychique, spirituel et social. Elle renferme des jeux, activités de langage, expression rythmique, observation de la nature, exercices logiques et prénumériques et développement du sens communautaire.

L'éducation pré-scolaire comprend deux étapes: la première (Jardin d'Enfance) pour enfants de deux et trois ans, dans laquelle la formation bien qu'elle sera organisée systématiquement, aura un caractère semblable à la vie du foyer; la seconde (Ecole Maternelle) pour enfants de quatre et cinq ans, dans laquelle la formation sera chaque fois plus systématique et tendra au développement de la personnalité infantile et à la libre ouverture à ses possibilités.

L'Education Préscolaire aura un caractère volontaire et sera gratuite dans les centres de l'Etat et pourra l'être dans les centres privés concertés.

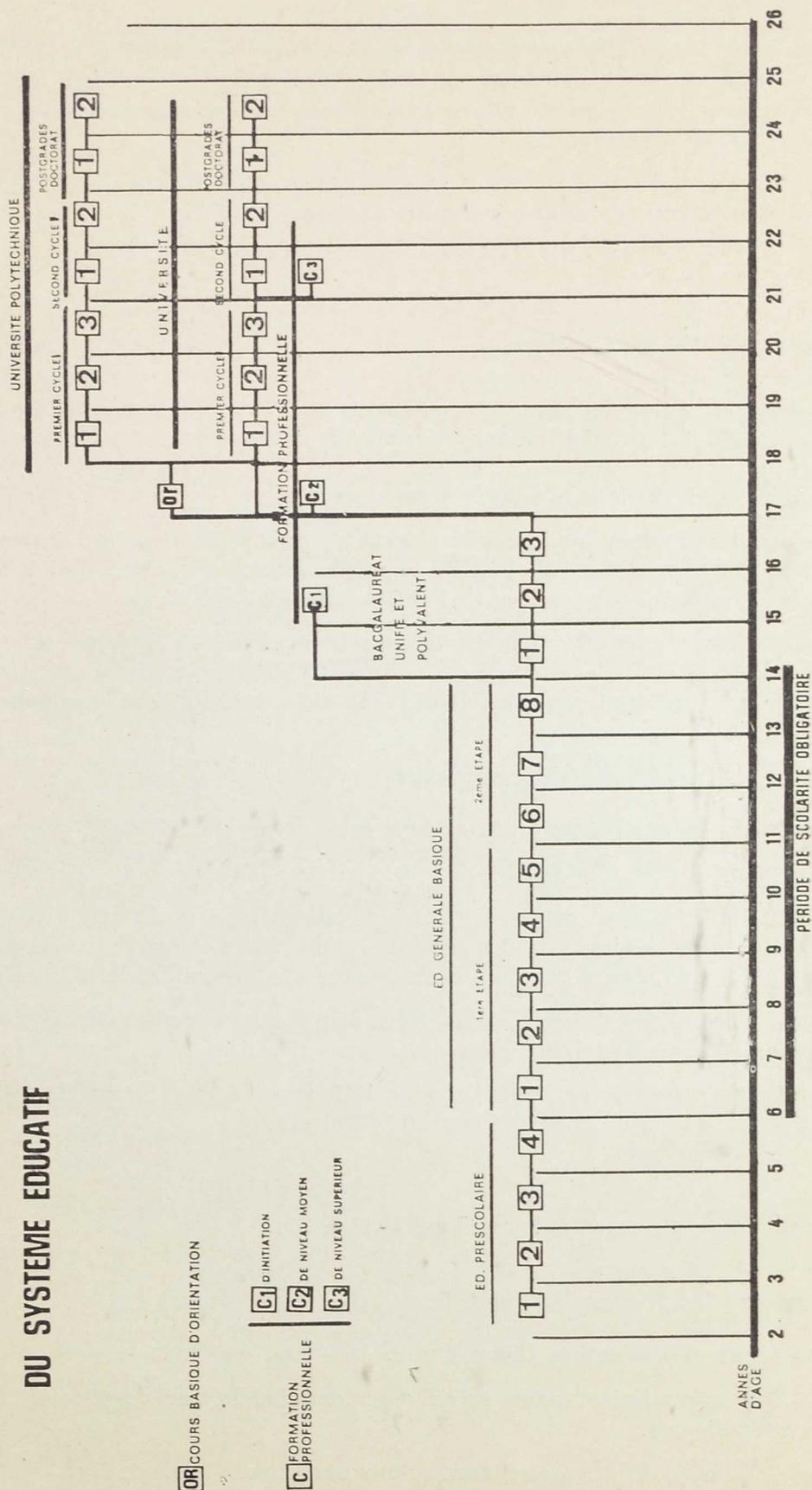
### **Education Générale Basique.**

L'Education Générale Basique couvre une période de huit ans, laquelle s'accomplit normalement entre six et treize ans. Son but est orienté à fournir une formation intégrale, basique, sans caractère spécialisé, fondamentalement identique pour tous et adaptée aux aptitudes et aux capacités de chacun.

Elle renferme les suivantes zones de connaissances:

- Connaissance du langage (langue nationale, étude d'une langue étrangère, culture de la langue vernaculaire dans les régions bilingues).
- Initiation à la connaissance du monde physique, mécanique et mathématique.
- Développement des capacités esthétiques et d'expression.
- Formation Religieuse, introduction aux Sciences Sociales et Education Civico-Sociale.
- Education Prétechnologique.
- Education Physique.

# STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF



L'Education Générale Basique se déroule en deux étapes. Dans la première (de 6 à 10 ans), s'accroît le caractère globalisé des enseignements et dans la seconde (de 11 à 13 ans) commence la diversité des zones de connaissance, ce qui fait que l'enseignement s'adapte à l'évolution psychique de l'élève et au développement de sa compréhension de la pensée abstraite.

L'Education Générale Basique est obligatoire et gratuite dans tous les centres de l'Etat; quant à ceux privés, l'étude des arrangements entre l'Etat et l'initiative privée pour arriver à cette gratuité est en cours.

### **Baccalauréat Unifié et Polyvalent.**

Le Baccalauréat comprend une période de trois ans, entre 14 et 16 ans. Son but est la continuation de la formation humaine des élèves, intensifiant en outre, leur formation pour les préparer à l'accès aux études supérieures, à la Formation Professionnelle du second degré et à la vie active au sein de la société.

Il est unifié étant donné qu'il conduit à un titre unique (dépassant l'ancienne dualité de «Lettres» et «Sciences») et polyvalent car il comprend, en dehors des matières communes et facultatives, une activité technico-professionnelle.

Le Baccalauréat comprend des matières communes (zones du langage, social et anthropologique, mathématiques, sciences de la nature, formation esthétique, religieuse et physique), matières facultatives et développement d'une activité professionnelle.

L'évaluation du profit de l'élève s'effectue:

- Dans les centres de l'Etat et dans ceux privés homologués, moyennant une qualification d'ensemble, effectuée par tous les professeurs de l'élève.
- Dans les centres privés habilités, moyennant une qualification par un Tribunal mixte intégré par des professeurs du centre et des professeurs de centres d'Etat, en tenant compte du rendement des élèves pendant l'année.

L'évaluation des élèves d'enseignement libre sera faite moyennant des épreuves de fin d'année, lesquelles seront faites dans des centres de l'Etat.

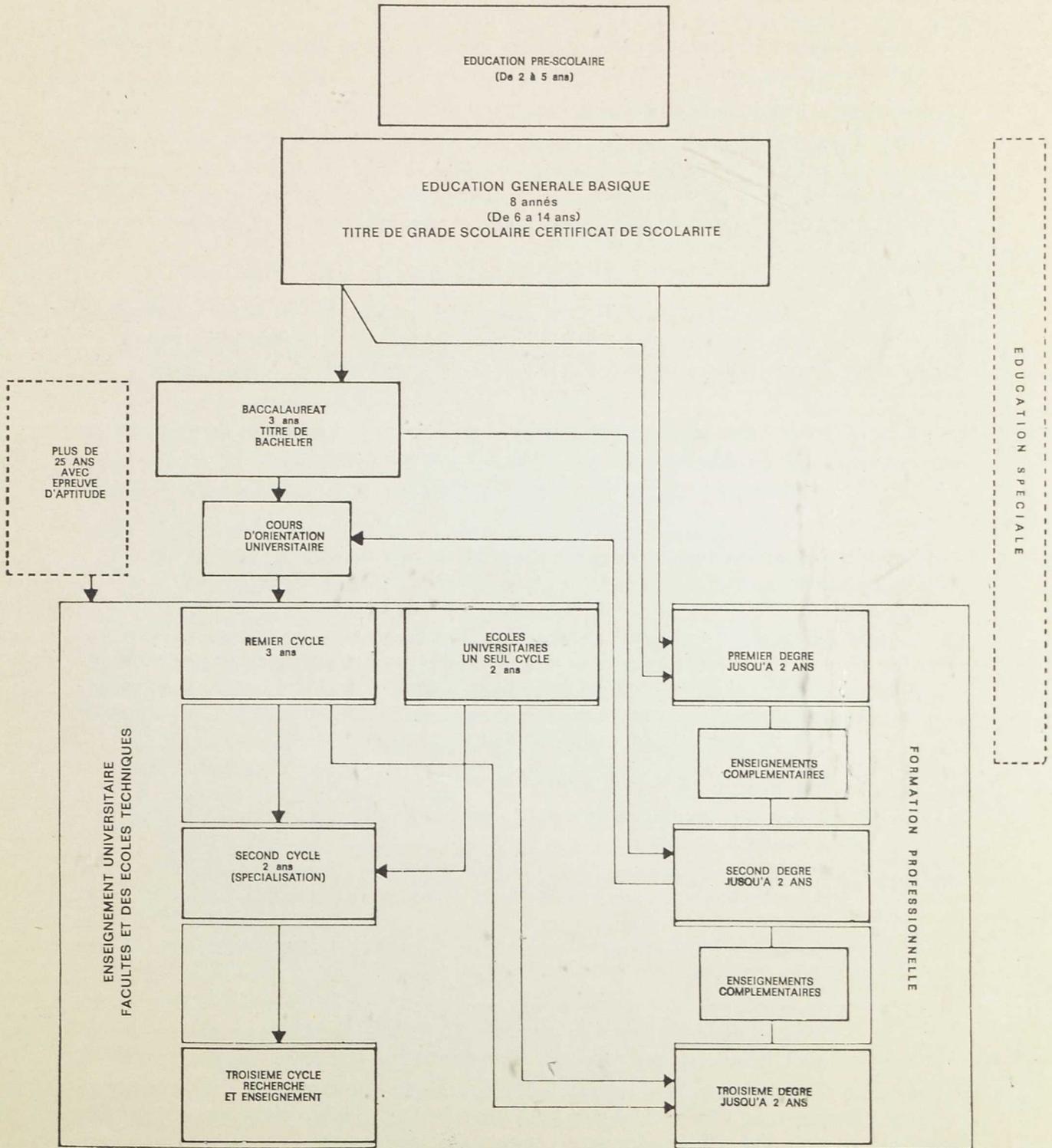
Le titre de Bachelier habilite pour l'accès à la Formation Professionnelle de second degré et à la réalisation du cours d'Orientation Universitaire.

**Education Universitaire.** (Voir graphique 3, page 21).

Elle comprend les paragraphes suivants:

- Cours d'Orientation Universitaire.
- Education Universitaire suivie dans des Facultés et des Ecoles Techniques Supérieures.
- Education Universitaire suivie dans des Ecoles Universitaires.

**LA STRUCTURE DU NOUVEAU  
SYSTEME EDUCATIF ESPAGNOL**



## COURS D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE

L'Education Universitaire est précédée d'un cours d'orientation d'une durée d'un an, auquel auront accès les étudiants qui auraient obtenu le titre de Bachelier ou dépassé la Formation Professionnelle du second degré. Le contenu de ce cours tend à perfectionner la personnalité des élèves qui aspirent à continuer des études de niveau supérieur et à compléter leur formations dans le cadre d'un programme articulé de sciences basiques, humaines et naturelles, les orientant vers les carrières pour lesquelles ils démontreraient avoir de plus grandes aptitudes et plus de vocation.

Le développement du cours d'orientation universitaire comprend:

- a) Un plan d'études avec un noyau commun de matières et d'autres facultatives qui facilitent l'orientation vocationnelle.
- b) Petits cours et Séminaires communs à charge de spécialistes et de professionnels des différentes disciplines pour exposer le panorama des sciences et professions.
- c) Entraînement dans l'utilisation de techniques de travail intellectuel.

L'évaluation du cours d'orientation se basera sur la qualité des activités développées par les élèves, accréditées par les résumés oraux ou écrits des explications reçues, acquisition de techniques de travail intellectuel et de toutes tâches qui seraient déterminées.

Le Cours d'Orientation est programmé et supervisé par l'Université et développé dans les Centres d'Etat du Baccalauréat et dans ceux privés autorisés.

## EDUCATION UNIVERSITAIRE SUIVIE DANS DES FACULTÉS ET DES ECOLES TECHNIQUES SUPÉRIEURES

L'Education Universitaire a pour but de compléter la formation intégrale de la jeunesse, de préparer les professionnels dont a besoin le pays et satisfaire au perfectionnement dans l'exercice de ceux-ci. Sont également objectifs de l'Université, l'encouragement du progrès culturel et du développement de la recherche scientifique, ainsi que le perfectionnement du système éducatif national.

L'Education Universitaire se structure de la manière suivante:

- Education Universitaire suivie dans des Facultés et des Ecoles Techniques Supérieures renfermant:
  - 1.° Premier cycle consacré à l'étude de disciplines basiques, avec une durée de trois ans. Ceux qui terminent les études correspondant à ce cycle et auraient suivi les enseignements de formation professionnelle de troisième degré, obtiendront le titre de Diplômé, Architecte Technique ou Agent Technique.
  - 2.° Second cycle de spécialisation, avec une durée de deux ans et dont l'achèvement donnera droit au titre de Licencié, Ingénieur ou Architecte, lequel habilitera pour l'exercice professionnel et l'accès au troisième cycle.
  - 3.° Troisième cycle de spécialisation concrète et préparation pour l'enseignement. Le fait de dépasser ce cycle, avec la préalable rédaction et approbation d'une thèse, donnera droit au titre de Docteur.

- *Education Universitaire suivie dans des Ecoles Universitaires.*—Se composera d'un seul cycle, avec une durée normale de trois ans. La fin de ces études donnera droit au titre de Diplômé, Agent Technique en Architecture ou Agent Technique en Engineering.
- Les plans d'études des centres universitaires comprendront un noyau commun d'enseignements obligatoires et d'autres facultatifs et seront élaborés par les Universités, conformément aux directrices marquées par le Ministère d'Education et Science qui visera les plans, après rapport de l'Assemblée Nationale des Universités.
- L'évaluation du rendement des élèves sera faite de la façon prévue par les Statuts de chaque Université, en tenant compte des directrices suivantes:
  1. Priorité à l'évaluation réalisée au long de l'année, de sorte que les épreuves finales aient seulement un caractère supplémentaire.
  2. Evaluation d'ensemble à charge de tous les professeurs de l'élève.

### **Formation Professionnelle.**

La Formation Professionnelle a pour but spécifique de préparer les élèves pour l'exercice de la profession choisie et gardera dans son organisation et son rendement un étroit rapport avec la structure et les prévisions de l'emploi.

La formation professionnelle s'orientera vers la préparation de l'élève dans les techniques spécifiques de la profession par lui choisie et sur les questions d'ordre social, économique, d'entreprise et syndical qui communément se présentent à elle.

Elle se compose de trois degrés:

1. Formation Professionnelle du premier degré, à laquelle devront accéder ceux qui auraient complété les études de l'Enseignement Général Basique et ne poursuivraient pas ceux du Baccalauréat. Ce degré aura un caractère gratuit.
2. Formation professionnelle du second degré, à laquelle pourront accéder ceux qui possèdent le titre de Bachelier et ceux qui, une fois le premier degré de Formation Professionnelle complété, suivraient les enseignements complémentaires nécessaires. Le fait de dépasser ce degré permettra l'accès au cours d'Orientation Universitaire.
3. Formation professionnelle du troisième degré, à laquelle pourront accéder les élèves qui auraient terminé le premier cycle d'Enseignement Universitaire, tous les gradés universitaires et ceux de Formation professionnelle qui suivraient les enseignements complémentaires.

Dans n'importe lequel des trois degrés, on facilitera la réincorporation aux autres niveaux académiques.

La Formation Professionnelle aura la durée nécessaire pour le domaine des spécialités correspondantes, sans qu'elle puisse excéder de deux ans par degré.

### **Education Permanente**

La planification des activités d'*Education Permanente* d'adultes se basera sur des recherches concernant les besoins et les aspirations des différents groupes sociaux et des différentes régions, sur le contenu des programmes de perfectionnement professionnel,

sur les méthodes voulues par cette action en fonction du caractère différent des professions et des conditions spécifiques des techniques de communication, la psychologie des adultes et les valeurs culturelles basiques de la communauté.

La Loi prévoit deux systèmes d'action en matière d'Education permanente d'adultes:

- a) *Actualisation et reconversion professionnelle en service*, qui se déroulera par des cours organisés par le Ministère d'Education et Science et d'autres Départements Ministériels et par l'Organisation Syndicale, les Entités, Entreprises ou Secteurs intéressés.
- b) *Etudes de récupération et de perfectionnement ou de réadaptation professionnelle*, qui pourront être faites dans des centres spécialement créés à cet effet ou par l'intermédiaire de secteurs ou groupes spécifiques dans les centres ordinaires. De cette façon pourront suivre des études d'Education Générale Basique, Baccalauréat et Formation Professionnelle, les personnes qui quelle qu'en soit la raison, n'ont pas pu les suivre opportunément. Dans cette modalité d'éducation permanente, on établit également des études de perfectionnement, promotion, actualisation, réadaptation professionnelle, ainsi que la mise en route d'activités d'extension culturelle à différents niveaux.

### **Enseignements spécialisés.**

Dans le système éducatif, on prévoit également des *Enseignements Spécialisés*, lesquels en raison de leurs particularités ou leurs caractéristiques, ne sont pas intégrés aux niveaux, cycles et degrés constituant le régime commun.

On laisse ainsi ouverte la possibilité d'inclure dans le système éducatif, des enseignements qui pourraient surgir avec le développement de nouvelles professions, ou de nouveaux progrès techniques.

### **Education spéciale.**

Elle est conçue avec deux buts essentiels: donner un traitement éducatif approprié aux déficients et aux handicapés, contribuant ainsi à leur incorporation à la vie sociale et prêter une attention particulière aux écoliers superdoués.

### **C) ORDONNANCE ET PLANIFICATION**

En accomplissement des prévisions de la Loi Générale d'Education et en suivant le Calendrier pour l'application de la Réforme Educative approuvé par le Décret 2459 du 22 Août 1970, de nombreuses dispositions légales se sont succédées qu'il serait prolixé d'énumérer ici, mais que nous pouvons considérer groupées; par les affaires qu'elles ordonnent et régulent, sous les épigraphes suivants:

1. Ordonnance Académique.
2. Ordonnance de Centres Enseignants.
3. Ordonnance sur le Professorat.
4. Ordonnance sur la Protection Scolaire.
5. Ordonnance de l'Administration Educative.

1. Dispositions d'Ordonnance Académique, parmi lesquelles on note:

- les Décrets 2.480/1970 du 22 Août et 1.485/1971 du 1er Juillet, qui ordonnent respectivement, les cours académiques 1970-71 et 1971-72;
- l'Arrêté du 2 Décembre 1970, approuvant les *Orientations Pédagogiques pour l'Education Générale Basique* qui postérieurement ont été prorogées pour les années 1971-72 et suivantes. A ce niveau d'enseignement on trouve déjà établis avec un caractère général dans tout le pays, leurs six premiers cours, le septième fonctionnant avec un caractère expérimental;
- le Décret 1.380/1972 du 25 Mai, sur *Ordonnance de la EGB et du Baccalauréat dans l'année académique 1972-73*, qui a différé l'implantation généralisée du nouveau Baccalauréat Unifié et Polyvalent (BUP) à l'année académique 1975-76, date à laquelle on aura fini d'implanter l'E. G. B. à tous les niveaux. Néanmoins, on commencera le BUP à une date antérieure, avec un caractère expérimental.
- l'Arrêté du 30 Septembre 1970 qui a implanté avec un caractère expérimental le *Cours d'Orientation Universitaire*. Postérieurement il a été implanté avec un caractère général et réglé par l'Arrêté du 13 Juillet 1971;
- on a spécialement satisfait *l'enseignement nocturne*, afin d'offrir des opportunités de poursuivre des études à ceux qui ne peuvent le faire aux horaires réguliers (Résolution du 9 Août 1971), qui autorise et règle l'enseignement nocturne du Cours d'Orientation Universitaire (C. O. U.) dans l'année académique 1971-72, et Arrêté du 8 Septembre 1971 disposant le plan de procédure des études nocturnes du Baccalauréat pour des Travailleurs dans l'année académique 1971-72.
- On a également satisfait le dénommé *enseignement à distance*, destiné à faciliter les études à ceux qui ne peuvent assister régulièrement aux Centres enseignants ordinaires. Au niveau moyen l'Arrêté du 9 Octobre 1971 dicte des normes sur le fonctionnement du I. N. E. à distance pendant l'année scolaire 1971-72. Par décret 2.310 du 18 Août 1972 on a créé l'Université Nationale d'Education à Distance.
- *En éducation spéciale* (handicapés, enfants déficients mentaux, etc.), l'Arrêté du 3 Mars 1972 convoque des aides pour l'éducation spéciale de déficients et mal adaptés, à charge du Fonds National pour le Principe d'Égalité d'Opportunités. La Préoccupation du Ministère d'Education et Science pour ces déficients et mal adaptés se traduit par une augmentation progressive des crédits assignés pour ces aides —165 millions de pesetas pour l'année 1972-73, ce qui représente une augmentation de 50 % approximativement par rapport aux sommes assignées dans l'année antérieure.
- *Education Permanente*.—Répondant au propos de la Loi Générale d'Education d'ouvrir des chemins pour l'incorporation à l'éducation de tous les espagnols, on a publié l'Arrêté du 28 Mai 1971 par lequel on règle *l'accès aux études universitaires des majeurs de 25 ans*, bien qu'ils n'aient pas le titre de Bachelier, à condition qu'ils réussissent un examen d'entrée auquel les soumet l'Université.

## 2. Disposition sur des Centres Enseignants

- La source *d'expérimentation*, aussi importante pour une application cohérente du nouveau système éducatif, a fait l'objet d'une régularisation par Décret 2.481/1970 du 22 Août, en ce qui concerne les centres expérimentaux et l'expérimentation dans des centres ordinaires; on articule trois voies d'expérimentation: d'une part, les centres pilotes, placés sous la dépendance immédiate des instituts de Sciences de l'Education et qui seront des centres d'Etat.

Sous la tutelle des Instituts de Sciences de l'Education se trouveront les centres expérimentaux, qui seront également des institutions (de caractère public ou privé) orientées vers l'expérimentation éducative, bien que pas avec un caractère permanent, car à tout moment est ouverte la possibilité de revenir aux systèmes ordinaires d'enseignement.

On prévoit également la possibilité de faire des essais limités d'expérimentation dans les centres ordinaires, selon des programmes précis approuvés par les Instituts de Sciences de l'Education.

- Sur la *disposition des prix* des centres enseignants et l'implantation de la *gratuité*, dans une première phase deux normes ont été publiées: l'Arrêté du 19 Octobre 1970 établissant le contrôle administratif des prix des centres privés dans l'année 1970-71, en soumettant ces prix à l'approbation du Ministère d'Education et Science et la Résolution du 5 Décembre 1970, par laquelle on donne des instructions pour l'accomplissement de la gratuité dans les premières années d'Education Générale Basique.
- L'application de la Loi Générale d'Education demande que les *édifices enseignants* soient conçus et projetés de manière à pouvoir servir convenablement aux nouvelles techniques et méthodes d'enseignement. Avec cet objectif, l'Arrêté du 10 Février 1971 approuve le programme des besoins enseignants pour la rédaction de Projets de Centres d'Education Générale Basique et du Baccalauréat. Ce programme contemple la détermination des zones éducatives nécessaires, la composition de chacune de celles-ci et les surfaces respectives qui sont jugées convenables. (Voir graphique 4, page 27).

Selon la Disposition Transitoire 2ème de la Loi Générale d'Education, les actuels Centres d'Etat d'Enseignement seront inclus dans la catégorie ou le niveau qui leur reviendrait, hormis que les besoins de la planification éducative exigeraient de les transformer.

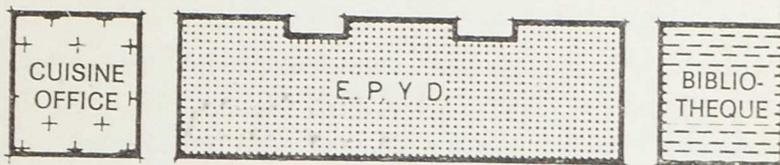
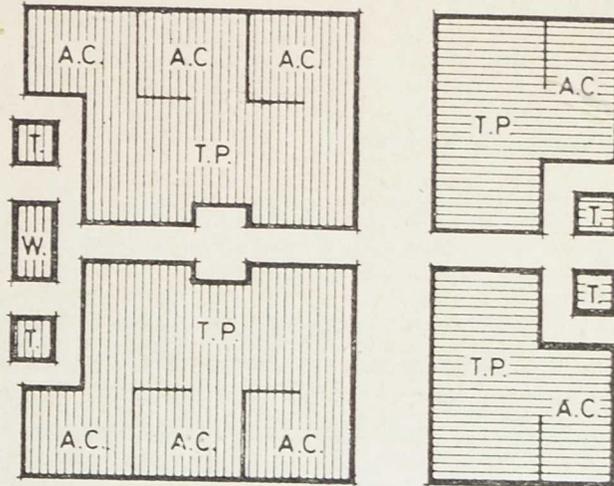
En application de ce précepte, l'Arrêté du 19 Juin 1971 règle la *classification et la transformation des centres d'enseignement actuels*.

## 3. Ordonnance sur le Professorat.

Le Décret 3.459/1970 du 19 Novembre et le Décret-Loi 16/1970 du 11 Décembre, attribuent respectivement aux Corps Spéciaux de *Professeurs Adjoints de l'Université* et de *Professeurs d'Education Générale Basique*, les coefficients multiplicateurs 4,5 et 3,6

## SCHEMA DE L'ORGANISATION DES AIRES D'ENSEIGNEMENT D'UN CENTRE D'ETUDES PRIMAIRES

(Educación General Básica dans L'Espagne) avec 16 unités -  
640 élèves



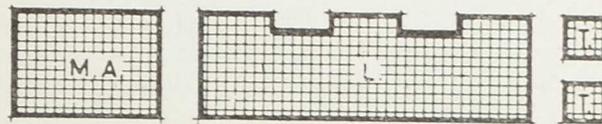
**1ère ETAPE**

Cours  
1°, 2°, 3°

Cours  
4°, 5°

**2nd ETAPE**

Cours  
6°, 7° et 8°



**ZONE COMMUN**

Expression  
Plastique  
et Dynamique

Bibliothèque

Cuisine  
Office

- A.C.: Activités colloquiales
- T.P.: Travail personnel
- T.: Tutelle
- M.A.: Moyens audiovisuelles
- L.: Laboratoire
- R.: Resources
- W.: Toilette des enfants

pour la détermination du salaire base. Pour sa part, la loi 19/1971 du 19 Juin fixe l'effectif du Corps des Professeurs Adjoints de l'Université.

En matière de *rétributions*, il faut noter la Loi 3/1971, du 17 Février qui établit le régime de celles correspondant au Professorat de Formation de l'Esprit Nationale, Formation Politique,, Education Physique et Enseignements du Foyer. Ce régime est provisoire jusqu'à ce que soit fixée la rémunération de ce Professorat par analogie avec celle qui correspond aux Professeurs des différents niveaux éducatifs.

Concernant le *régime de travail*, l'Arrêté du 28 Septembre 1971 établit l'horaire du Professorat des Centres de Baccalauréat pendant l'année 1971-72.

#### 4. *Ordonnance sur la Protection Scolaire.*

Une importante mesure de protection scolaire s'établit par le Décret 2.078/1971 du 13 Août, qui étend le champ d'application de *l'Assurance Scolaire* aux élèves qui suivent les enseignements de Formation Professionnelle.

Annuellement on publie la Convocation Générale des Bourses, Prêts et Aides et on dispose l'exécution du Plan d'investissements du Fonds National pour l'Encouragement du Principe d'Egalité d'Opportunités. Celui correspondant à l'année 1972-73, duquel nous avons parlé en traitant la normative sur l'Education Spéciale, a été le N.º XII.

Dans la même ligne d'Aides se trouve l'Arrêté du 12 Mai 1971, par lequel sont créées et convoquées les Bourses-Rétribution qui consistent en aides économiques jointes à la collaboration du boursier avec l'Administration.

L'Arrêté du 22 Juillet 1971, convoquant des Aides pour le perfectionnement à l'étranger d'élèves de dernières années de Licence.

Et l'Arrêté du 24 Septembre 1971 par lequel on règle les aides économiques en faveur des travailleurs de plus de 25 ans pour leur accès à l'Université et aux Ecoles Techniques Supérieures.

#### 5. *Ordonnance de l'Administration Educative.*

L'Administration Educative, selon le mandat de la Loi Générale d'Education, a été également largement réorganisée.

Les normes essentielles de la *nouvelle structuration* effectuée, sont continues pour les Services Centraux du Département, dans le Décret 147/1971 du 28 Janvier (Voir graphique 5, page 29).

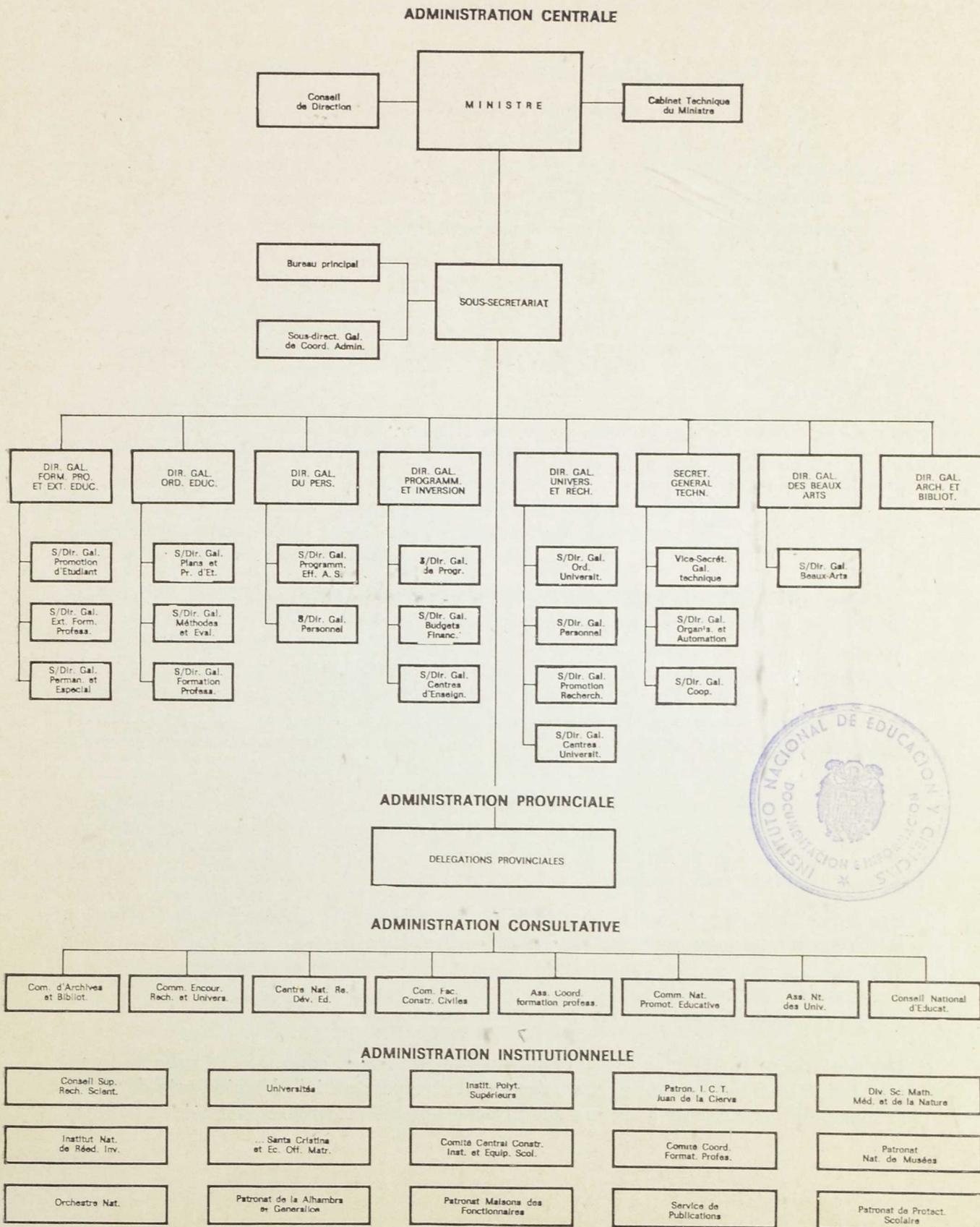
Quant à la *PLANIFICATION de l'éducation en Espagne*, elle est intégrée, comme tout le complexe socio-économique du pays, dans les Plans de Développement Economico-Sociaux, lesquels de façon quadriennale sont développés depuis 1964:

I Plan de Développement Economico-Social 1964-67.

II Plan de Développement Economico-Social 1968-71.

III Plan de Développement Economico-Social 1972-75.

# ORGANIGRAMME DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTRE D'EDUCATION ET SCIENCES



Le II Plan de Développement attribue déjà un caractère prioritaire au secteur de l'Éducation et de la Formation Professionnelle. Le Plan a assigné au secteur de l'Éducation 60.821,1 millions de pesetas, ce qui représentait 11 % du total des investissements public. On note la marche d'un net rythme ascendant, des consignations budgétaires du Ministère d'Éducation et Science:

**BUDGETS DU MINISTÈRE D'ÉDUCATION ET SCIENCE (1968-1970)**

**Altérations des crédits initiaux**  
(Millions de Pesetas)

Année	Budgets initiaux (1)	Indice	Altérations	Budgets finaux
1960 ... ..	5.618,7	—	..	..
1968 ... ..	24.705,7	100,0	4.148,5	28.854,2
1969 ... ..	34.738,8	140,6	4.519,8	39.258,6
1970 ... ..	42.447,1	171,8	6.484,1	48.931,2
1971 ... ..	58.131,6	235,3	..	..

(1) Ils ne comprennent pas les fonds du Principe d'Égalité d'Opportunités (PIO). Ceux-ci sont les suivants: 1968, 2.325,3 millions de Ptas.; 1969, 2.461,3 millions de Ptas.; 1970, 2.887,2 million de Ptas.; 1971, 3.787,2 millions de Ptas.

Nota: ( . . ) donnée inconnue.

Source: Ministère d'Éducation et Science.

Au niveau de l'Éducation Générale Basique et seulement pour les années 1969 à 1971 on a construit des centres qui totalisent 580.440 postes scolaires, 359.560 autres étant actuellement en construction auxquels on doit ajouter les plans d'urgence déjà mis en route, avec un total de 120.000 postes scolaires. Parallèlement, on a construit 7.710 logements pour des professeurs et on a investi 1435 millions de pesetas en rénovation du mobilier et acquisition de matériel pédagogique. 926 classes ont été construites et quatre centres privés subventionnés, pour l'éducation de déficients mentaux et on a alphabétisé 173.373 personnes. Six Ecoles Normales ont été construites.

Mais le fait le plus important est que pendant le II Plan apparaît la Loi Générale d'Éducation, établissant les bases pour une réforme intégrale de l'éducation. Cette réforme non seulement doit intensifier le développement éducatif, mais représentera un changement qualitatif transcendant.

Une partie de la réforme a été exécutée déjà. Dans l'ensemble, l'exécution du II Plan de Développement donne un bilan hautement satisfaisant.

**Éducation, pièce cle du III Plan de Développement.**

Dans le projet du III Plan, les investissements publics en éducation et culture dépassent les 100.000 millions de pesetas, desquels correspondent à l'éducation près de 90.000 millions de pts., répartis à travers des niveaux éducatifs selon le contenu de ce tableau:

## REPARTITION DES INVESTISSEMENTS EN EDUCATION

SOUS-SECTEURS	Millions de Pesetas
<b>Total de l'éducation proprement dite</b> ... ..	<b>84.091,5</b>
Education Préscolaire ... ..	3.221,4
Education Générale Basique ... ..	48.931,2
Baccalauréat Unifié et Polyvalent et COU ... ..	7.100,0
Formation Professionnelle ... ..	5.550,7
Promotion Professionnelle d'Adultes ... ..	1.165,5
Education Permanente et Spécifique ... ..	1.003,7
Education Universitaire ... ..	17.119,0
<b>Total de l'éducation complémentaire</b> ... ..	<b>5.584,3</b>
Centres résidentiels pour la promotion d'étudiants ... ..	765,3
Archives et Bibliothèques ... ..	1.290,5
Restauration et Protection du patrimoine historico-artistique ... ..	2.000,0
Modernisation de Musées ... ..	1.050,0
Recherche et évaluation du trésor archéologique national ... ..	478,5
<b>Total général</b> ... ..	<b>89.675,8</b>

Les énormes possibilités de ce niveau d'investissement, ainsi que ses grandes limitations, car les besoins du secteur sont beaucoup plus grands, se traduisent dans la nécessité d'établir depuis le début une politique d'investissements coordonnée et responsable afin d'atteindre la rentabilité maximum du secteur.

En ce qui concerne l'éducation générale basique, on effectuera la création de 1.000.000 de postes scolaires, en même temps qu'on doit obtenir une amélioration qualitative dans le rendement du système moyennant:

- Concentration ou intégration de centres qui peuvent répartir dans d'excellentes conditions les huit années dont se compose ce niveau.
- Amélioration des taxes élève-professeur.
- Introduction d'une profonde transformation didactique, sur la base de l'enseignement personnalisé et des plus modernes systèmes d'évaluation continue.

*Le Baccalauréat Unifié et celui Polyvalent et le Cours d'Orientation Universitaire* présentent une problématique spécifique dérivée, d'une part de la nouvelle réorganisation que suppose l'introduction de changements considérables au long des quatre prochaines années et d'autre part, le fait, normal dans un pays en développement, que la généralisation de l'éducation générale basique va entraîner de fortes pressions sur ce niveau. Au total, il faudra faire la construction de 200.000 nouveaux postes à la vue des prévisions du nombre d'élèves dans les prochaines années et du bilan de postes existants dans l'enseignement officiel et agréé par l'Etat, 311.000 et 119.000 respectivement.

Un autre niveau fondamental est constitué par la *Formation Professionnelle*, qui (comme le projet du III Plan de Développement l'indique en se référant au premier degré) en ayant été déclarée obligatoire et gratuite pour les étudiants qui ne poursuivraient pas d'études de Baccalauréat, possède au sein de la politique éducative, un caractère

prioritaire avec l'éducation générale basique, afin de donner pleine effectivité au principe d'obligation et de gratuité marqué par la Loi.

Au total et pour atteindre cet objectif, le III Plan se propose de créer 125.000 nouveaux postes, pouvant estimer que dans l'année 1972-1973, environ 270.000 élèves devront recevoir une instruction dans des centres de formation professionnelle.

*Enseignement Universitaire.*—Il ne faut pas incider sur l'importance de l'enseignement universitaire. Avec les problèmes dérivés de tout système d'expansion, se sont également présentés deux de restructuration effectuée par la Loi Générale d'Education. Voici, bien que ce soit brièvement, le nombre élevé d'objectifs prévus:

1. Créer six nouvelles universités à Cordoue, Málaga, Santander, Université Hispano-américaine d'Extrémadure, Nouvelle Université de Madrid et Université Nationale d'Education Libre à Distance et préparer le nombre de postes nécessaires pour couvrir le double objectif de l'extension du système et de la décongestion de centres.
2. Création de facultés universitaires à Alicante, Cadix et Palma de Mallorca et Ecoles Supérieures d'Architecture à La Coruña et Las Palmas.
3. Augmenter le chiffre du professorat en fonction d'une amélioration des taxes professeur/élève.
4. Fournir du matériel pédagogique et moyens instrumentaux qui seraient considérés plus utiles pour les différents centres supérieurs.

A cela il faut ajouter l'action sur les autres aspects de l'éducation: centres résidentiels pour la promotion d'étudiants, archives et bibliothèques, musées, promotion culturelle, etc. Tous ceux-ci constituent des points importants dans la réforme et occupent leur place dans les objectifs du III Plan.

En résumé, le projet du III Plan de Développement recueille comme objectifs dans le secteur Education, les suivants:

- Création des six universités citées et deux écoles universitaires supérieures déjà mentionnées.
- Création d'un million de postes scolaires pour l'éducation générale basique.
- Création de 200.000 postes scolaires pour le baccalauréat unifié et polyvalent et cours d'orientation universitaire.
- Création de 125.000 nouveaux postes de formation professionnelle.
- Concentration scolaire de 200.000 postes dans des zones rurales.
- Amplification et réforme des édifices actuels équipés du matériel enseignant et création de cantines dans les collèges nationaux pour satisfaire la population où sa scolarisation le rendrait nécessaire.
- Création de 50 centres d'éducation permanente.

Mais avec l'énoncé de ces objectifs, on doit noter comment le III Plan de Développement coïncide chronologiquement avec le moment le plus important de la réforme éducative. Conformément au calendrier prévu, la nouvelle Loi d'Education va être mise en vigueur, aussi bien en termes réels que légaux, dans la période de dix ans qui prend fin en 1980.

Le succès de ce calendrier dépendra basiquement de ce qui serait fait dans sa première moitié, c'est-à-dire, durant le III Plan de Développement.

## D) EVALUATION

Il serait utile de préciser l'ampleur qui est donnée à l'enquête au concept évaluation en ce qui concerne l'objet de celle-ci. En effet, on pourrait se diriger à évaluer:

- a) le rendement scolaire des élèves;
- b) l'action enseignante du professorat, ainsi que l'organisation des centres enseignants;
- c) la planification de la tâche enseignante;
- d) les méthodes employées;
- e) le système éducatif dans son ensemble;

Bien que tous ces facteurs soient étroitement liés, nous allons nous référer principalement au rendement scolaire des élèves. Non pas parce que l'on donne moins de valeur aux autres aspects, mais parce que la Réforme Educative se trouvant en plein développement, il faudra cadencer à son progrès progressif, l'implantation des mécanismes destinés à vérifier des programmes, méthodes, etc. qui aujourd'hui, ou n'ont pas encore été implantés, ou sont en phase expérimentale. Dans ce dernier cas, on a arbitré le convenable système d'évaluation, bien qu'il affecte seulement les centres dans lesquels s'effectue l'expérimentation.

### L'évaluation de l'élève.

Le Décret 2.618/1970 du 22 Août, dictait des normes sur l'établissement du système d'évaluation continue du rendement éducatif des élèves. D'ultérieures dispositions légales développent sa normative, permettant l'application du système à l'ensemble des élèves de niveau inférieur à celui universitaire. Néanmoins, la Loi Générale d'Education stipule dans son Art. 38, que des normes doivent être dictées pour la qualification des élèves d'Enseignement Universitaire.

Il semble que n'entre pas dans les limites de ce document, le développement détaillé du fonctionnement du système d'évaluation mentionné.

Ses étapes continuent le chemin général de ce procès de qualification, tel qu'on l'applique dans d'autres pays, c'est-à-dire:

- Une exploration initiale de la personnalité de l'élève en considérant une vaste gamme de facteurs (aptitudes, ambiance socio-familiale, caractères psycho-somatiques, particularités caractérologiques, etc.).
- Sur ces prémisses, le professorat observe aussi bien le comportement que les motifs de l'élève et après cela, examine les causes possibles qui déterminent le rendement scolaire.
- Tant ces observations que les résultats des contrôles d'assimilation de connaissances, sont soumis à l'équipe enseignante qui émettra une qualification conjointe à la fin de la période scolaire.

Au long de l'année, à cinq reprises, cette équipe enseignante se réunit, dans des séances présidées par le Professeur-Tuteur, qui veillera à ce que soient obtenus les niveaux prévus en programmant le cours et en appliquant, dans le cas contraire, les mécanismes adéquats pour leur correction. Dans ces séances sont également indiquées les tâches de récupération que doivent effectuer les élèves retardés.

A la fin du cycle, l'équipe de professeurs, en tenant compte des renseignements apportés par les services médicaux, psycho-pédagogiques et d'orientation scolaire et vocation-

nelle du centre, émet un « conseil » concernant la formation ultérieure qui semble plus convenable à chaque étudiant. Ces services d'orientation n'ont pas encore atteint leur entière efficacité en raison du coût élevé et de la spécialisation exigeante du personnel qui doit les satisfaire.

#### **Autoévaluation du Professorat.**

La rénovation de l'enseignement, aussi bien dans les méthodes que dans l'évaluation du rendement éducatif, exige une action de perfectionnement et d'actualisation du professorat. C'est pourquoi, la Direction Générale d'Orientation Educative, par l'intermédiaire des organismes compétents, (la direction générale de Formation du Professorat et Institut des Sciences de l'Education), prête une attention maximum à l'organisation de petites cours, (Symposium) et autres cours plus vastes, tant dirigés au professorat en exercice qu'aux futurs professeurs. Cette tâche subit les conditionnements imposés par le besoin de l'effectuer à temps partiel, afin de ne pas perturber le développement normal du travail enseignant.

Une des idées « clé » qui préside ces cours est celle d'une auto-évaluation nécessaire et constante du personnel et des facteurs indiqués dans les paragraphes c), d) et e) de la page 33.

Il est encore tôt pour parler de résultats dans ce sens, vu que sont peu nombreux les professeurs qui ont pu bénéficier de ces cours et il ne s'est pas écoulé suffisamment de temps pour permettre un jugement sur leur efficacité.

#### **E) PRIORITES (1)**

##### **Secteur d'Education Générale Basique.**

L'implantation, généralisation et toute sorte de conséquences qu'il entraîne, seront *absolument prioritaires* dans la période en vigueur du III Plan.

Dans les programmes de scolarisation, l'incorporation de la population de six ans à partir de 1972-1973 est prioritaire. Par ailleurs, on interrompra l'incorporation tardive, laquelle était une des barrières et ennuis de la scolarité traditionnelle.

On prévoit un ordre de priorité pour le développement du plan formulé, composé de deux phases dans lesquelles se décomposent les objectifs à atteindre, qui figurent dans le rapport de la Sous-commission d'Education Générale Basique.

La première phase des priorités, à présent exposée, devra être accomplie inexorablement sans que puissent être réduites ses limites fixées.

La seconde phase, enregistrée dans l'ordre prioritaire, pourra être retardée, mais non supprimée.

#### **A) Nouveaux objectifs (1ère phase de priorités):**

Education Générale Basique (postes scolaires) ... ..	1.000.000
Logements pour maîtres ... ..	9.000
Ecoles-foyer (postes) ... ..	15.000

(1) Notre source d'information pour cette partie du document, ainsi que pour plusieurs des réponses antérieures, a été les travaux effectués par la Commission d'Education du Commissariat du Plan de Développement Economique et Social (III Plan pour la période 1972-75), édité à Madrid par le Commissariat du Plan de Développement Economique et Social (Présidence du Gouvernement), 1972.

Education spéciale:

a) Postes scolaires ... ..	90.000
b) Places d'Ecole-foyer ... ..	18.000

B) Nouveaux objectifs (2ème phase de priorités):

Education Générale Basique (postes scolaires) ... ..	417.000
Logements pour maîtres ... ..	14.000
Ecoles-foyer (postes scolaires) ... ..	25.000
Education spéciale (postes scolaires) ... ..	30.000

L'objectif immédiat du III Plan de Développement dans l'Enseignement Général Basique sera:

- Fournir à tous les enfants espagnols et, particulièrement, à la population rurale, les mêmes opportunités d'éducation basique.
- Scolariser les enfants qui résident dans des zones de population disséminée, dans lesquelles il n'y a pas d'école.
- Rendre possible la concentration scolaire et la graduation dans l'enseignement, avec l'amélioration conséquente de sa qualité et de son efficacité.
- Déduire progressivement le nombre d'écoles de maître unique.
- Profiter au maximum des éléments personnels, fonctionnels et matériels des institutions d'éducation générale basique.

Les 48.931,2 millions de pesetas que le III Plan de Développement consacre à l'Enseignement Général Basique seront investis comme suit:

	Millions de Pesetas
Investissement dans l'Enseignement Général Basique ... ..	36.657,6
Logements pour maîtres ... ..	3.177,4
Réparations, améliorations et conditionnements ... ..	1.500,0
Ecoles-foyer ... ..	2.629,5
Education spéciale:	
a) Postes scolaires ... ..	3.866,4
b) Postes de résidences ... ..	1.100,3
<b>Total</b> ... ..	<b>48.931,2</b>

**Secteur de Formation Professionnelle.**

- Le concept et le contenu de cet enseignement ont subi un établissement radicalement différent dans la loi générale d'Education (LGE). On conçoit maintenant la Formation Professionnelle (FP) à ses trois degrés comme des études terminales et de spécialisation qui habilitent pour l'exercice professionnel. En somme, tous les niveaux éducatifs, sauf la licenciature universitaire, devront déboucher dans l'un des trois degrés de la Formation Professionnelle.
- Sa connexion et son incidence à court terme sur le système économique, particulièrement celle du premier degré, imposeront à cet enseignement une révision continue pour que sa structure et son contenu ne soient pas dépassés par l'incessant changement technologique et socio-économique de la société.

té. Comme l'indique la LGE, la Formation Professionnelle «devra garder, dans son organisation et son rendement, un étroit rapport avec la structure et les prévisions d'emploi».

3. Le fait que la Formation Professionnelle du premier degré ait été *déclarée obligatoire et gratuite* pour les étudiants qui ne poursuivraient pas d'études de Baccalauréat, *lui confère un caractère prioritaire*, avec l'Education Générale Basique, dans la politique éducative et du programme des investissements publics.
4. Or, à la Formation Professionnelle du premier degré accéderont non seulement les élèves qui terminent l'Enseignement Général Basique et n'iraient pas jusqu'au Baccalauréat, mais également un bon nombre d'étudiants qui actuellement ont atteint l'âge de 14 ans et se trouvent, soit en dehors du système éducatif, soit à quelque degré inférieur de celui qui correspond à leur âge.

Pour ce genre d'élèves, et comme mesure transitoire, on dicte des dispositions officielles et on ouvre des portes pour qu'ils puissent s'intégrer au système éducatif et obtiennent les titres minimums d'une qualification professionnelle.

Dans l'emplacement des nouveaux postes scolaires de Formation Professionnelle, il faudra tenir compte des centres déjà existants de l'Education Générale Basique et du Baccalauréat Unifié et Polyvalent (ou qui seraient utilisés pour ces niveaux), car on prétend répartir la formation professionnelle en très étroite connexion avec l'EGB et avec le BUP, étant donné son caractère d'apprentissage de pré-travail à son premier degré et de qualification professionnelle moyenne au second, ce qui rend cette connexion convenable, même physique de ses centres respectifs.

Par conséquent, la localisation des centres à construire sera faite dans les noyaux de population qui comptent déjà —ou qui compteront selon prévision— des centres d'EGB pour le premier degré ou de BUP pour le second.

La Formation Professionnelle du premier degré est entrée en vigueur de façon généralisée dans l'année académique 1972-1973. De fait, elle fonctionne depuis 1971-1972 en plan expérimental. En 1975 elle devra pleinement fonctionner, car ce sera l'année à laquelle se terminera la première promotion d'élèves qui auront suivi toute la nouvelle EGB. Parmi ceux-ci, ceux qui n'obtiendraient pas le titre de Gradé Scolaire, seront nantis d'un Certificat de Scolarité et pourront suivre la Formation Professionnelle.

Les coûts d'investissement de la FP dans le III Plan de Développement seront:

#### MILLIONS DE PESETAS

Année	Formation Professionnelle du 1er. degré	Formation Professionnelle du 2ème degré	Total
1972 ... ..	1.312,5	—	1.312,5
1973 ... ..	1.814,8	—	1.814,8
1974 ... ..	940,9	546,6	1.505,5
1975 ... ..	487,9	430,0	917,9
<b>Total ... ..</b>	<b>4.556,1</b>	<b>994,6</b>	<b>5.550,7</b>

Selon les statistiques, la population scolaire âgée de 14 ans de notre pays, se rapproche déjà des 600.000 élèves. On pense que les 50 % de ce chiffre accéderont au Baccalauréat et en conséquence, environ 300.000 élèves devront se scolariser en Formation Professionnelle du premier degré.

Le tableau suivant donne une idée de la situation actuelle dans ce genre d'enseignement et des prévisions pour un futur proche.

**TOTAL DES POSTES SCOLAIRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EXISTANT  
EN 1971-72 ET PREVUS JUSQU'A 1974-75**

	Nombre de Centres et de Postes Scolaires de Formation Professionnelle du Premier Degré en 1971-72			Prévision sur Centres et Postes Scolaires de Formation Professionnelle du Premier Degré jusqu'en 1974-75			
	Nbre de Centres	Nbre total de Postes Scol.	Moyenne de Pos. par Centre	Prévision du Nbre Total de Centres en 1974-75	Nbre de Centres de nouvelle créat	Postes de nouvelle création	Total de postes scolaires en 1974-75
Officiels ... ..	135	64.500	477,78	177	42	20.066	84.566
Syndicaux ... ..	85	26.728	314,45	163	78	24.527	51.255
Eglise ... ..	197	47.702	242,14	536	339	82.085	129.787
Inst. Privée Autres ... ..	266	67.268	252,89	737	471	119.111	186.379
	<b>683</b>	<b>206.198</b>		<b>1.613</b>	<b>930</b>	<b>245.789</b>	<b>451.987</b>

On prévoit que pour 1974-75 il y aura environ 540.000 élèves suivant les cours de Formation Professionnelle du Premier Degré. A ce moment là on disposera de 451.987 postes scolaires. Mais comme le rendement de nombreux de ces centres sera de l'ordre de 1,5 vu le développement à double tour d'activité scolaire, les 540.000 élèves prévus peuvent être scolarisés sans difficulté.

**Formation Professionnelle d'Adultes.**

C'est une facette très intéressante et urgente de l'Education Permanente. Dans ce projet, on programme les activités nécessaires pour la reconversion professionnelle, à moyen et à long terme, de la population occupée dans les divers secteurs économiques. Ces reconversions correspondent aux prévisions immédiates d'emploi que font les Ministères du Travail et de l'Agriculture, ainsi que l'Organisation Syndicale.

Selon les études faites par la Sous-commission correspondante, la population sur laquelle il serait possible d'exercer la formation professionnelle d'adultes dans les années du III Plan (1972-75) serait la suivante:

- Population adulte potentiellement qualifiable ... .. 3.680.000
- Population à reconvertir ... .. 1.200.000
- Population disponible pour recevoir une formation professionnelle. 4.880.000

Dans son strict sens, celui-ci sera l'un des plus curieux projets du III Plan. Pour remplir sa fonction très actualisée, il faut distinguer entre:

- Centres d'Education Permanente: Dans chaque province espagnole il devra en exister un de nouvelle création (comme minimum de huit classes avec 40 places par classe de capacité, disposant en outre d'une salle d'usages multiples et préaux de sports). Chacune des années en vigueur du III Plan doit

assurer le fonctionnement de 250 centres de ce genre, mais parmi eux, 50 seulement seront de nouvelle création.

- En dehors des centres en régime d'études régulier pour des étudiants à plein temps, on a prévu le fonctionnement des mêmes centres en régime partiel pour le type d'étudiant qui doit alterner le travail avec l'étude.
- On prévoit également l'utilisation de centres non spécifiquement consacrés à répartir cet enseignement, dont les classes pourraient accueillir cet ensemble d'élèves à des heures où ils seraient libres. (Centres de 1er Degré de Baccauréat par exemple.)
- Egalement et comme on l'a déjà fait dans des programmes de Formation Professionnelle Accélérée, on peut utiliser des installations non prévues pour l'enseignement, cédées par des organismes provinciaux ou locaux pour ce but ou par les propres entreprises.

Dans tous ces cas la programmation, méthodologie et le professorat sont assujettis à la supervision du Ministère d'Education et Science.

Le crédit accordé pendant les années 1972/75 pour la promotion professionnelle d'adultes sera destiné essentiellement aux buts suivants:

- Formation Professionnelle des travailleurs.
- Formation Professionnelle Accélérée.
- Activités formatives de qualifications supérieures.
- Cours abrégés d'adaptation, recyclage, etc.

C'est-à-dire, on satisfera spécialement la formation professionnelle ouvrière qui qualifie et spécialise les travailleurs. *Le Plan National de Formation Professionnelle Ouvrière d'Adultes*, à charge du Ministère du Travail, satisfera d'une manière coordonnée à l'implantation de ces enseignements. Ainsi un constant réentraînement d'adultes à tous les niveaux sera possible.

La promotion personnelle et sociale des travailleurs moyennant la formation professionnelle, a eu un instrument de premier ordre dans l'action menée par le Plan National de Promotion Professionnelle des Travailleurs Adultes. Par l'intermédiaire du P.P.O. et ses Centres Collaborateurs, on a habilité presque 400.000 travailleurs dans le triennat, dans 519 spécialités, les élèves formés en 1969 augmentant en 1972 à presque 100 pour 100. (Voyez le prochain tableau, page 39.)

Sur celui-ci on remarque que dans le Plan National, le Programme de Promotion Professionnelle Ouvrière (P.P.O.) a formé directement, dans le triennat 1969-1972 124.183 travailleurs. L'Armée a collaboré (P.P.E.) en formant 44.468 jeunes en âge militaire. Et d'autres Centres Collaborateurs en ont habilité 231.993. Les centres collaborateurs sont des organismes et des entreprises de toute sorte qui ont établi pour ces cours, une convention avec le Ministère du Travail.

Pour 1973-75, 12 nouveaux centres fixes sont programmés, dont le projet ou la construction est déjà en marche, ce qui permettra, avec les actions en collaboration, de porter la moyenne à 200.000 travailleurs qualifiés chaque année.

Avec des buts similaires à ceux de la Promotion Professionnelle Ouvrière, *l'Organisation Syndicale* espagnole a organisé, depuis 1957, les *Cours de Formation Professionnelle Accélérée* qui ont pour but de spécialiser du personnel non qualifié moyennant des cours intensifs d'une durée de six mois, totalisant 1.000 heures de formation. Ces cours

**PLAN NATIONAL DE PROMOTION PROFESSIONNELLE  
DE TRAVAILLEURS ADULTES**

	1969		1970		1971		1972		Total 1970-72	
	Cours	Travail.	Cours	Travail.	Cours	Travail.	Cours	Travail.	Cours	Travail.
P. P. O. (2) ...	1.865	34.470	2.201	36.175	2.450	36.490	3.463	51.518	8.114	124.183
P. P. E. (3) ...	1.204	15.215	1.262	14.489	1.259	13.792	1.307	16.187	3.828	44.468
Autres Centres Collaborateurs .	2.528	43.208	3.032	48.528	4.582	74.793	7.214	108.672 (1)	14.828 (1)	231.993 (1)
<b>Totaux ... ..</b>	<b>5.597</b>	<b>92.893</b>	<b>6.495</b>	<b>99.192</b>	<b>8.291</b>	<b>125.075</b>	<b>11.984</b>	<b>176.377</b> (1)	<b>26.770</b> (1)	<b>400.644</b> (1)

(1) Chiffres approchées.

(2) Promotion Professionnelle des Ouvriers.

(3) Promotion Professionnelle de L'Armée.

sont régulièrement convoqués deux fois par an et sont en partie financés avec des bourses des Fonds Nationaux de Protection du Travail et pour le Développement du Principe d'Égalité d'Opportunités dans l'Enseignement.

Pendant l'année et en dehors de la formation spécifique, l'élève bénéficie gratuitement des aides extra-scolaires suivantes:

- Repas du midi et vêtement de travail.
- Assurance d'accidents et assistance médico-pharmaceutique.
- Paiement de la quote-part d'entreprise de la Sécurité Sociale, pour des travailleurs en possession du livret correspondant.
- Aides en espèces pour transport et pour résidence.
- Aides spéciales en espèces pour les boursiers mariés, qui ne sont pas protégés par l'assurance-chômage.

Dans les onze Centres de Formation Professionnelle Accélérée —avec 206 ateliers— que l'Organisation Syndicale espagnole avait en fonctionnement jusqu'en 1972, 39.582 travailleurs ont été formés.

Pour 1974 et 1975 on a prévu le fonctionnement de deux nouveaux Centres de ce genre, un à Séville et l'autre à Santander. Actuellement on dispose de 5.954 postes annuels dans les Centres de Formation Professionnelle Accélérée.

La ligne d'étroite collaboration que le Ministère du Travail et l'Organisation Syndicale Espagnole suivent avec le Ministère d'Éducation et Science, reste portée dans le récent Décret du 15 Février 1973, accordant le caractère de Formation Professionnelle de Premier Degré à des cours déterminés du Programme de Promotion Professionnelle Ouvrière (P.P.O.). Est déjà approuvé par le Gouvernement et en voie d'être publié dans le Bulletin Officiel de l'État, un autre Décret similaire, accordant le même caractère de Formation Professionnelle du Premier Degré aux Cours de Formation Professionnelle Accélérée répartis dans les écoles préparées à cet effet, par l'Organisation Syndicale Espagnole.

Ainsi donc, en résumant en chiffres les *résultats totaux obtenus en Espagne jusqu'en 1972, dans le domaine de la Formation Professionnelle de Premier Degré*, nous avons:

**PERSONNES QUI ONT SUIVI LES ENSEIGNEMENTS DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE DU PREMIER DEGRE OU SIMILAIRES PENDANT  
L'ANNEE 1972**

Elèves immatriculés dans des Ecoles de Formation Professionnelle régulières ... ..	206.198
Travailleurs qualifiés professionnellement par le Plan National de Promotion Professionnelle des Travailleurs Adultes ... ..	176.377
Moyenne annuelle des travailleurs qualifiés professionnellement aux Cours de Formation Professionnelle Accélérée de l'Organisation Syndicale ... ..	5.954
<b>Total ... ..</b>	<b>388.529</b>

**Baccalauréat Unifié et Polyvalent.**

Dans un second plan de priorité, immédiatement après l'Education Générale Basique et la Formation Professionnelle du Premier Degré, se trouveront les études du Baccalauréat. La Loi Générale d'Education dans son titre préliminaire —article 2.2.— dit textuellement: «Une fois obtenus les buts auxquels se réfère le paragraphe antérieur, le Gouvernement étendra au Baccalauréat la gratuité de l'enseignement».

Avec cette gratuité et avec l'extension de Centres de Baccalauréat à des régions du territoire national qui aujourd'hui ne les ont pas ou les ont, mais en nombre insuffisant, on aura fait un grand pas sur le chemin de la démocratisation de l'enseignement. Tenez compte que pour accéder au nouveau Baccalauréat, il ne faudra pas passer d'épreuve de sélection; il suffira d'être en possession du Titre de Gradé Scolaire qui est normalement délivré à la fin de l'Education Générale Basique.

Il en est ainsi du fait que le nouveau Baccalauréat est conçu comme un cycle unifié et polyvalent pour répondre aux intérêts de tous, aussi bien aux élèves qui auraient à entreprendre des études universitaires qu'à ceux qui se tourneraient vers le monde du travail par l'intermédiaire de la Formation Professionnelle du second degré qui habilitera pour des professions techniques du moyen degré.

Le jour où, une fois satisfaits les secteurs d'enseignement essentiellement prioritaires —Education Générale Basique et Formation Professionnelle du premier degré— la gratuité s'étendra au Baccalauréat, on peut penser que, de fait, on aura atteint le but de la scolarisation jusqu'à l'âge de 16 ans.

Enfin, tant au niveau du Baccalauréat qu'à celui de l'enseignement supérieur, des programmes d'études à distance sont réalisés pour ceux qui ne pourraient pas les suivre régulièrement. Il y a un Institut de Baccalauréat d'Enseignement à distance et récemment, on a créé l'Université du même nom, lesquels satisfont ces buts.

#### IV. INNOVATIONS PEDAGOGIQUES

A partir de la publication de la Loi Générale d'Education (L.G.E.) d'Août 1970, on a introduit dans notre enseignement des aspects nettement rénovateurs du point de vue pédagogique, lesquels pourraient se synthétiser dans les points suivants:

- a) Dans l'Education Générale Basique (E.G.B.) obligatoire et gratuite pour toute la population scolaire d'âges compris entre 6 et 14 ans, c'est le domaine dans lequel on a introduit les plus grandes réformes, alors que les autres niveaux d'enseignement se trouvent en passe de rénovation.
- b) Les réformes citées affectent tant l'ordre de la méthodologie générale que l'utilisation dans les classes de *moyens audiovisuels*.
- c) Du point de vue de la rénovation méthodologique, on pourrait mentionner l'utilisation prédominante de méthodes actives et de l'enseignement individualisé.
- d) Dans ce système est inclu l'évaluation continue du rendement des élèves comprise comme élément intégral du procès éducatif et non comme un simple système de vérification des connaissances acquises par l'ensemble des élèves.
- e) Le travail scolaire s'effectue en groupes d'élèves réduits en nombre; l'enseignement est globalisé, les diverses matières étant réparties dans des zones de connaissances (1).
- f) Bien que le Baccalauréat et la Formation Professionnelle sont en instance de la publication des textes légaux qui règlent les innovations qui doivent être introduites dans leurs enseignements, la L.G.E. indique clairement que les méthodes qui doivent être employées doivent être actives pour tendre à l'éducation personnalisée (Art. 27 L.G.E.).
- g) De même le système d'évaluation continue de l'ensemble des élèves s'est étendu à ces niveaux.
- h) Si ce qui précède sont des réalisations qui affectent les centres d'enseignement de tout le pays, on ne doit pas passer sous silence une forte rénovation méthodologique qui se trouve en phase d'expérimentation dans un grand nombre de centres.

Cette expérimentation s'effectue sous le contrôle des Instituts de Sciences de l'Education (I.C.E.) qui sont les organismes chargés de stimuler la rénovation pédagogique dans des centres de différents niveaux sur le plan régional.

---

(1) Voir les orientations pédagogiques pour l'E.G.B. publiées par le C.E.D.O.P.E.P., Madrid, 1970.

- i) Les activités des I.C.E. sont coordonnées par le Centre National de Recherches pour le Développement de l'Education (CENIDE), dans lequel se déroulent des études d'introduction des méthodes les plus modernes (enseignement par ordinateur, micro-enseignement, enseignement programmé, etc.).

Bien que ces études n'ont pas été précisées dans des applications immédiates, il faut espérer que prochainement et selon ce que permettraient les recours du pays, leur utilisation pourra s'étendre.

## V. RECHERCHES PEDAGOGIQUES.

Depuis que l'on a entrepris en Espagne la Réforme Educative, la recherche pédagogique a été confiée principalement aux *Instituts de Sciences de l'Education* (ICE), et au *Centre National de Recherches pour le Développement de l'Education* (CENIDE).

Les I.C.E. sont des organismes créées dans chacune des Universités espagnoles, auxquels on charge la recherche éducative au niveau régional, la formation et le perfectionnement du professorat et l'expérimentation qui, indispensable quant à la vérification des recherches, nouvelles méthodes, nouveaux plans, etc., a lieu dans les dénommés Centres Pilotes, Centres Expérimentaux et par l'intermédiaires de Centres Ordinaires avec lesquels sont convenues des expériences précises.

Il a paru en outre nécessaire de créer un Centre National, au sein duquel seraient réalisées la coordination et l'intercommunication des divers instituts et qui, à son tour, leur servirait d'appui et leur fournirait une série d'assistances. C'est ainsi qu'on a créé le Centre National de Recherche pour le Développement de l'Education (CENIDE).

Moyennant l'enclave des 15 I.C.E. dans chacun des districts universitaires, avec la mission d'analyser la réalité éducative régionale et de rechercher sa problématique, on prétend provoquer un mouvement de réforme ascendant et qui, venant de la réalité même, maintiendrait la politique éducative intimement liée à elle, à ses besoins et à ses changements.

En même temps, le réseau I.C.E.-CENIDE constitue un système approprié pour l'irradiation à tous les Instituts des résultats obtenus par chacun et en définitive, pour la diffusion des innovations et l'introduction des changements.

L'idée de participation a inspiré l'établissement et la gestion de la Réforme Educative Espagnole. Les I.C.E. sont montés sur cet ingrédient basique.

Ce sont des centres ouverts au professorat de tous les niveaux, de toutes les spécialités, du secteur public ou du secteur privé, et non seulement au professorat mais à l'ensemble des élèves et en général, à tous ceux qui, de n'importe quelle façon, s'intéressent ou se préoccupent pour le thème éducatif, faisant abstraction des niveaux, titres ou professions.

La coordination et la corrélation entre les différents I.C.E. par l'intermédiaire du CENIDE, se font avec une formule particulière.

Chaque I.C.E. a une autonomie et le CENIDE n'est autre que la fédération des Instituts qui peuvent de cette façon, développer un plein travail d'initiative et de créativité.

Le CENIDE, en outre de la coordination des I.C.E., a à sa charge une autre série de fonctions tendant à l'introduction d'innovations dans le système éducatif.

Pour l'accomplissement effectif des fonctions assignées aux I.C.E., on les a doté des institutions d'appui correspondantes. Le Décret de fondation cité stipule que seront créés ou seront annexés aux I.C.E., des Centres d'Enseignement qui sont jugés nécessaires, les uns en qualité de Centres Pilotes, faisant partie de la propre structure organique des I.C.E. et les autres, en qualité d'associés.

Sont fonctions des I.C.E.:

- a) La formation pédagogique des universitaires, aussi bien dans l'étape préalable ou initiale concernant leur incorporation à l'enseignement que dans l'ultérieur perfectionnement et réentraînement du professorat en exercice.
- b) La recherche active dans le domaine des Sciences de l'Education.
- c) Le service de conseils techniques dans les problèmes éducatifs, soit concernant un aspect strictement pédagogique, soit concernant la thématique sociale, économique ou située génériquement dans le domaine des sciences de l'éducation.

Le CENIDE répond au but d'assurer une action de recherche concertée des Instituts de Sciences de l'Education, à tous les niveaux du système éducatif et de garantir la diffusion de ses résultats, comme stimulant constant de rénovation pédagogique.

Du point de vue administratif, le CENIDE est un organisme de l'Administration Centrale, d'avis et de conseils techniques au Ministère d'Education et Science.

Sont fonctions du CENIDE:

- Coordonner l'action scientifique des I.C.E., propager ses résultats et réaliser par lui-même des recherches déterminées qui, par leur échelon ou leur singularité, ne seraient pas demandées aux I.C.E.
- Organiser la préparation et le perfectionnement du professorat des I.C.E.
- Introduire dans le système éducatif des stimulants constants pour la rénovation pédagogique et l'innovation à ses différents niveaux.

Le caractère d'expérience nouvelle posait comme premier grand problème le fait de fixer quelles seraient les suppositions où devraient, dès le début, se fonder les recherches sur l'éducation.

D'abord, et avec un critère pratique, on est parti de l'idée que, sur un premier Plan National de Recherche, on devait étudier les problèmes qui d'une manière plus accentuée se présenteront dans la réalité en conséquence de la mise en route de la nouvelle Loi Générale d'Education.

Ensuite, on a adopté un critère technico-scientifique. En admettant que les recherches doivent aborder une série de problèmes précis, que la réalité éducative présente, ce n'est pas pour cela que l'on devrait abandonner les recherches qui sont dénommées basiques, fondamentales ou à long terme.

Enfin, on a établi un critère d'ensemble. Tant s'il s'agissait de recherches basiques que de recherches appliquées, on a proposé que dans n'importe quel cas, la recherche éducative devrait partir d'une conception ample et inter-disciplinaire.

Sur ces trois critères, on a établi une liste générale de thèmes qui, en principe, pouvaient constituer le programme général du Premier Plan National de Recherches.

A la vue de cet index général de projets provisoires, les Instituts de Sciences de l'Education ont choisi ceux, qui, d'après leurs possibilités, ont considéré les plus appropriés à réaliser, effectuant en même temps les corrections qu'ils ont jugé nécessaires.

De cette façon, en tenant compte d'un côté, des corrections effectuées par les Instituts de Sciences de l'Éducation et de l'autre, l'importance des recherches requises avec un caractère prioritaire pour la mise en route de la réforme, la Commission a établi la liste définitive de projets en assignant à chaque Institut de Sciences de l'Éducation, ceux qui, en attention à leurs préférences, devaient être réalisés.

Ci-après, nous insérons la liste des projets de recherche éducative qui figurent dans le I Plan National de Recherches pour le Développement de l'Éducation, 1970-71.

## A) LISTES DES THEMES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RECHERCHE PEDAGOGIQUE

### *I Plan National de Recherches pour le Developpement de l'Education 1970-71.*

#### **1. Education et Société.**

- 1.1. Prospective de l'éducation: glossaire, bibliographie commentée, méthodologie, prospective des professions; nouvelles professions et transformation des professions actuelles.  
(Barcelone Autonome).
- 1.2. Rendement de l'éducation scolaire (tous les niveaux) pour l'activité professionnelle.
  - 1.2.1. (sous-projet) Agriculture.
  - 1.2.2. (sous-projet) Industrie.
  - 1.2.3. (sou-projet) Services.  
(Santiago).
- 1.3. Connaissances, habilités, attitudes et mentalité nécessaire pour chaque genre d'occupations et famille d'occupations. Situation actuelle et tendances pour l'avenir.  
(Barcelone autonome).
  - 1.3.1. (sous-projet) Agriculture.
  - 1.3.2. (sous-projet) Industrie.
  - 1.3.3. (sous-projet) Services.  
(Oviedo).
- 1.4. Evaluation de la durée scolaire et des attitudes et connaissances acquises à l'Ecole Primaire.  
(Madrid autonome).
  - 1.4.3. Evaluation du système actuel des promotions scolaires.  
(Oviedo).
- 1.5. Conditions sociales de l'Éducation.  
(Barcelone).
- 1.6. Scolarisation des préscolaires en Galicie.  
(Santiago).

#### **2. Contenu, méthodes et moyens.**

- 2.1. Rapport entre les différents domaines de la culture: scientifique, technologique, humanistique et artistique. Créativité et expression.  
(Bilbao).

- 2.2. Structure et connexion des connaissances scientifiques épistémologie génétique.  
(Madrid Autonome).
- 2.2.1. (sous-projet) Logique, Mathématique et Linguistique.  
(Madrid Autonome).
- 2.2.2. (sous-projet) Sciences Sociales.  
(Madrid Autonome).
- 2.4. Les problèmes de la relation entre déficients mentaux et normaux; possibilités de coéducation.  
(Valladolid).
- 2.5. Les problèmes psychopédagogiques posés par le bilinguisme.  
(Barcelone).
- 2.6. Etude critique des éventuelles applications de tutelles et étude et efficacité du système tutélaire dans rendement et attitudes.  
(Madrid).

### 3. Professorat.

- 3.1. Origine, orientation, sélection, formation (aspects socio-psychoculturels), situation sociale, stéréotypes, mobilité en dedans et en dehors de la profession du corps enseignant.  
(Barcelone).
- 3.1.1. (sous-projet) Enseignement Primaire.
- 3.1.2. (sous-projet) Enseignement Moyen.
- 3.1.3. (sous-projet) Enseignement Supérieur.  
(Barcelone).
- 3.2. Evaluation des différents types de formation du professorat. Les nouveaux Centres de formation du professorat d'Enseignement Général Basique.  
(Saragosse).
- 3.2.1. Autocritique des Techniques et contenus dans la Formation de Professeurs.  
(Madrid).
- 3.4 et 3.5. Méthodologie de l'observation à travers un circuit fermé de T. V.; phénoménologie et analyse de la classe. Microenseignement.  
(Barcelone Autonome).
- 3.6. Utilisation du calculateur pour la formation du professorat.  
(Madrid Autonome).
- 3.7. Enseignement individualisé.  
(Barcelone).
- 3.7.1. Etude matérielle pour l'apprentissage individualisé en première année d'Education Basique.  
(Madrid).
- 3.8. Enquêtes à des Professeurs de Religion du Baccalauréat Général Supérieur en Espagne.  
(Barcelone Autonome).

#### **4. Education Générale Basique.**

- 4.1.1. Essai de pédagogie institutionnelle.  
(Barcelone).
- 4.2.1. Préparation de questionnaires et de textes programmés pour le cours E.G.B. (6ème année).  
(Barcelone Autonome).
- 4.3. Causes des échecs scolaires.  
(Valence).

#### **5. Baccalauréat Unifié et Polyvalent, Formation Professionnelle 1er. et 2ème Degrés.**

- 5.3. Préparation de questionnaires et de textes programmés pour la première année de Formation Professionnelle du premier degré.  
(Bilbao).

#### **6. Cours d'Orientation Universitaire —COU— et d'Université.**

- 6.1. Evaluation de différentes expériences de COU; une expérience dans un petit collège rural avec autogestion et enseignement mutuel.  
(Santiago).
- 6.2. Techniques et travaux coopératifs dans l'Université.  
(Madrid).
- 6.3. Le problème université-société vu par l'étudiant.  
(Séville).
- 6.4. L'évaluation des professions par l'étudiant; exposé des motifs du choix professionnel.  
(La Laguna). Ajourné.
  - 6.4.1. (sous-projet) «Niveau du Rendement de l'Etudiant des Canaries aux trois degrés d'enseignement».  
(La Laguna) Ajourné.
- 6.6. Etude de l'objectif des problèmes académiques des universitaires.  
(Madrid).

#### **7. Education Permanente.**

- 7.1. Possibilités de formation, accélérée (niveau d'entrée à l'enseignement supérieur pour des jeunes de 18 à 24 ans qui auraient laissé l'école au niveau primaire).
- 7.2. Evaluation de ce que le jeune en âge scolaire (et Préscolaire) apprendrait en dehors de l'Ecole.  
(Santiago).
- 7.3. Evaluation de la valeur formative des moyens de communication de masses (T. V., radio, cinéma, presse, livre, milieu ambiant) pour l'adulte; éventuelle équivalence avec la culture générale scolaire.  
(Madrid Autonome).

## 8. Administration et Planification de l'Education.

- 8.2. Préviation de la répartition de la population active selon types d'occupation et de formation.  
(Barcelone Autonome).
  - 8.2.1. Etude sociologique de l'Université de Grenade. (Grenade.)
- 8.3. Direction de Gestion de l'Université.  
(Madrid).
- 8.4. Statistiques éducatives.  
(Barcelone).
- 8.5. Le Coût familial de l'Education.  
(Barcelone).
- 8.6. La Planification scolaire de la Province de Valence.  
(Valence).

### Projets sans numération.

- S/n.º 1. Recherches sur des moyens audiovisuels dans l'enseignement du français.  
(Murcie.)
- S/n.º 2. L'enseignement de la Médecine dans des Hôpitaux Coordonnés.  
(Madrid Autonome).

## II Plan National de Recherches pour le Developpement de l'Education 1971-72.

### Prospective.

Expos 2000.

### Planificación Educativa:

- Situation et planification de l'enseignement dans le District Universitaire de Salamanca.
- Education rurale en Galicie: Bases pour une politique réaliste et planifiée.
- Distribution éventuelle d'effectifs entre le B.U.P. et la Formation Professionnelle du 2ème degré. Evolution de la demande sociale d'étude du B.U.P. et Formation Professionnelle et son incidence dans l'Enseignement Supérieur.
- Calcul des coûts unitaires pour la planification éducative espagnole. (Enseignement Général Basique et Baccalauréat Unifié et Polyvalent).
- Famille, socialisation et éducation en Andalousie Orientale.
- Dynamique de populations appliquée à la Planification Educative.
- Nouvelles professions et nouveaux curric.
- Besoins quantitatifs de professeurs aux différents niveaux d'enseignement, spécialement:
  - a) Enseignement Général Basique.
  - b) Baccalauréat Unifié et Polyvalent.
  - c) Formation Professionnelle du 1er Degré.
  - d) Formation Professionnelle du 2ème Degré.

- Prevision de la structure d'emploi.
- Calcul des coûts unitaires pour la planification éducative espagnole. (Formation Professionnelle).
- Calcul des coûts unitaires pour la planification éducative espagnole. (Centres Universitaires non technologiques).

#### **Economie et Financement de l'Education:**

- Projet d'activités détaillées (P.A.D.) et système de l'Education et de la Programmation et établissement de Budget (P.P.B.S.) d'un Institut de Sciences de l'Education.

#### **Technologie et Innovations au service de l'éducation:**

- Evaluation de l'auto-observation comme moyen pour la Formation du Professorat.
- CC. TV.; appliqué à l'enseignement.
- Application de la théorie de l'information au textes d'E.G.B.

#### **Nouvelles Méthodes d'Enseignement et Actualisation des Méthodes traditionnelles:**

- Continuité logique et évolutive des programmes de chaque matière à travers les 3 niveaux espagnols. Identification des connaissances et aptitudes mentales nécessaires à la fin de chaque étape et au commencement de chaque étape nouvelle.
- Mathématiques.
- Sciences Naturelles et Chimie.
- Sciences Naturelles.
- Procédés pour le développement des méthodes actives de l'E.G.B.
- Créativité dans l'Education Générale Basique.
- Systèmes objectifs d'évaluation au B.U.P.
- La psychologie scolaire dans l'Enseignement Général Basique. Instruments et organisation d'un service.
- Le langage des enfants déficients mentaux, caractéristiques de celui-ci et leur incorporation avec portée sociologique du travail.
- Etude du développement du langage d'enfants de 3 à 12 ans, concernant des étapes antérieures et postérieures et sa corrélation avec le développement de l'intelligence et de la situation sociale.
- Evaluation de l'efficacité enseignante au niveau de l'E.G.B. et éventuels indicateurs d'efficacité.
- Mise au point d'un système d'évaluation en ordre à l'orientation éducative de l'étudiant.
- La dynamique de groupes dans l'orientation vocationnelle.
- Recherche critique de l'orientation vocationnelle.

#### **Problèmes relatifs aux contenus des programmes d'étude:**

- Evaluation didactique de textes d'enseignement programmé publiés en Espagne.
- Nouveaux modèles des curric. et méthodologie de la Formation Professionnelle d'E.G.B. Etude comparative et évaluation.
- Etablissement d'un Centre Expérimental qui permettrait d'effectuer un contrôle direct à partir de l'Université dans l'implantation avec un caractère général du Cours d'Orientation Universitaire.
- Techniques de globalisation de contenus dans le 2ème Cycle de l'E.G.B.
- Connaissances et aptitudes nécessaires pour l'accès à l'Université.
- Organisation d'un Centre Expérimental d'E.G.B.

**Problèmes relatifs à l'expansion du système éducatif de l'accès des élèves aux divers centres éducatifs:**

- Les possibilités d'organisation, équipement et utilisation des espaces concernant la Réforme Educative. Spécifications éducatives.

**Recherche pour tous les ICEs:**

- Séminaire Permanent de Méthodologie de la Recherche.

**Projets du I Plan déjà conclus et d'une durée supérieure à un an:**

- Etude Sociologique de l'Université de Grenade. III Phase.
- Evaluation des différents types de formation de professeurs. Les nouveaux centres de Formation de Professeurs de l'Enseignement Général Basique.
- Coéducation d'enfants normaux et de déficients mentaux III Phase.
- Essai de pédagogie Institutionnelle.

---

Par les listes des projets de recherche éducative qui sont annexées au présent rapport on répond à la question posée sur: quels ont été les thèmes sur lesquels ont été orientées les plus récentes recherches pédagogiques.

Nous avons déjà dit et nous le réitérons maintenant, que ce domaine de recherche commence en Espagne. Pour la première fois, on a fait un important effort sur un thème non abordé jusqu'à présent et seulement ceci est déjà positif.

On a pris conscience au niveau national de l'importance qu'il y a à ce que le propre système éducatif devienne l'objet d'une recherche. C'est seulement ainsi que l'on pourra corriger ses défauts et améliorer le fonctionnement de ses mécanismes.

**B) CENTRES-PILOTE ET EXPERIMENTAUX**

A cet effet, par décret 2481 du 22 Août 1970 on a réglé la création de Centres enseignants expérimentaux sous la dépendance et le contrôle des I.C.E. Dans ceux-ci on a essayé les enseignements prévus dans la Loi Générale d'Education avant leur implantation générale et également de nouvelles méthodes didactiques traitées en recherches éducatives; ainsi que la préparation pédagogique du Professorat. Ces centres «pilote» pourront être de l'Etat ou privés. Les derniers seront, pendant le temps que dure l'expérience, sous la tutelle des I.C.E. bien que pas sous leur dépendance immédiate et auront la possibilité permanente d'abandonner le programme concret d'expérimentation pour revenir aux systèmes ordinaires d'enseignement. Néanmoins, ils devront solliciter la suspension de l'expérience pédagogique qu'ils réalisent, avec un délai minimum de six mois antérieurs au commencement d'une nouvelle année académique.

Est également prévué et réglée dans ce décret, l'expérimentation de programmes pédagogiques concrets dans des centres enseignants de régime ordinaire.

Fonctionnent ou ont fonctionné à ce régime d'expérimentation scolaire, entre autres, les centres qui sont cités ci-après:

### Education Générale Basique.

1. Centre Pilote «Font d'en Fargas» dépendant de l'I.C.E. de l'Université de *Barcelone*.
2. Centre Pilote Expérimental «Ribot y Serra» dans la ville de *Sabadell*. (Barcelone, Université Autonome).
3. Centre Expérimental. Collège National «18 de Julio» *La Paterna Las Palmas de Gran Canarias*, dépendant de l'I.C.E. de l'Université de *La Laguna*.
4. Centre Expérimental dans la Ville d'Elche. Polygone *El Palmeral* (Alicante) dépendant de l'I.C.E. de l'Université de *Valence*.
5. Centre Pilote Expérimental, Collège National «*Santo Cáliz de Valence*», dépendant de l'I.C.E. de l'Université Polytechnique de *Valence*.

### Centres Pilote et Expérimentaux du Baccalauréat.

1. Institut Expérimental Pilote «*Joanot Martorell*» dépendant de l'I.C.E. de l'Université Autonome de *Barcelone*.
2. Institut Expérimental Pilote «*Apolo V*» dépendant de l'I.C.E. de l'Université Centrale de *Barcelone*.
3. Institut Expérimental Pilote «*Padre Manjón*» dépendant de l'I.C.E. de l'Université de *Grenade*.
4. Institut Expérimental Pilote de «*Tafira*» (Las Palmas de Gran Canarias) dépendant de l'I.C.E. de l'Université de *La Laguna*.

### Centres Pilote Expérimentaux de Formation Professionnelle.

1. Centre Pilote Expérimental «*Camino de Cabañal*» à *Valence*. Il est en cours de se constituer comme tel, dépendant de l'I.C.E. de l'Université Polytechnique de *Valence*.

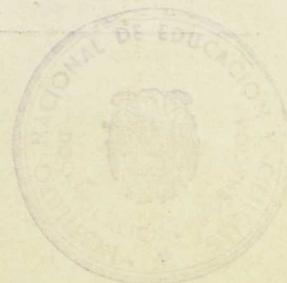
On a consacré assez d'attention à la Formation du Professorat. En dehors des thèmes de recherche du I Plan qui incident directement sur le professorat, on a chargé le CENIDE de la formation d'une équipe de travail qui entreprendrait directement un plan de formation et de perfectionnement du professorat. En ce qui concerne le Professorat d'Education Générale Basique, cette étude est complètement terminée et en phase de réalisation.

Quant aux autres thèmes de recherche éducative, bien que l'on ne puisse parler de leur mise en pratique comme expérimentation, on a par contre progressé dans les recherches et leurs résultats partiels aux formateurs du professorat des I.C.E. par des «Séminaires d'Application de la Recherche Educative à la Réforme» organisés par le CENIDE.

### C) FINANCEMENT DE LA RECHERCHE PEDAGOGIQUE

La dernière question formulée par l'O.I.E. dans ce chapitre V «Recherches Pédagogiques» se réfère au fait de savoir si on a fait des progrès dans l'organisation et le financement de la recherche pédagogique. Concernant l'organisation, la réponse est donnée dans le paragraphe précédent, en parlant du travail des I.C.E. et du CENIDE.

En ce qui concerne les progrès dans le financement de la recherche éducative, ceux-ci sont exprimés dans les tableaux de données suivants:



**FONDS RECUS PAR LES I.C.E. PENDANT LA PERIODE 1970-71  
PAR DIVERS CONCEPTS**

I.C.E.	Fonds pour recherche		Fonds pour install.		Liquidation E. F. P. 1971*	TOTAUX
	1970	1971	1970	1971		
Barcelone (Classique) ..	672.500	4.358.100	1.500.000	1.500.000	1.000.000	9.030.800
Barcelone (Autonome) .	2.911.000	6.279.200	1.500.000	1.500.000	1.000.000	13.190.200
Bilbao ... ..	2.021.000	2.614.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	8.635.000
Grenade ... ..	293.000	985.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	5.278.000
La Laguna ... ..	340.000	926.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	5.266.000
Madrid (Classique) ...	1.768.000	3.199.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	8.967.000
Madrid (Autonome) ...	3.179.500	7.183.500	1.500.000	1.500.000	1.000.000	14.363.000
Murcie ... ..	429.000	748.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	5.177.000
Oviedo ... ..	805.000	1.274.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	6.079.000
Salamanca ... ..	465.000	925.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	5.390.000
Santiago ... ..	2.709.000	2.744.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	9.453.000
Séville ... ..	388.000	1.518.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	5.906.000
Valence ... ..	1.507.000	2.188.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	7.695.000
Valladolid ... ..	1.665.000	4.262.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	9.027.000
Saragosse ... ..	848.000	378.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000	5.226.000
<b>Totaux ... ..</b>	<b>20.001.000</b>	<b>39.581.800</b>	<b>22.500.000</b>	<b>22.500.000</b>	<b>15.000.000</b>	<b>119.582.800</b>

\* Liquidation de l'Ecole de Formation du Professorat.  
Source: CENIDE.

**LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX I.C.E. DANS L'ANNEE 1972  
(Montant en pesetas)**

Université	Besoins	Besoins Urgents	Frais de Recherche	TOTAL
Barcelone ... ..	2.500.000	2.661.200	—	5.161.200
Barcelone - Autonome ... ..	2.500.000	3.887.200	900.000	7.287.200
Barcelone - Polytechnique ... ..	2.500.000	2.423.199	1.400.000	6.323.199
Bilbao ... ..	2.500.000	3.505.000	700.000	6.705.000
Grenade ... ..	2.500.000	—	—	2.500.000
La Laguna ... ..	2.500.000	3.337.200	1.300.000	7.137.200
Madrid - Complutense ... ..	2.500.000	941.500	—	3.441.500
Madrid - Autonome ... ..	2.500.000	1.285.600	1.900.000	5.685.600
Madrid - Polytechnique ... ..	2.500.000	820.000	—	3.320.000
Murcie ... ..	2.500.000	624.000	—	3.124.000
Oviedo ... ..	2.500.000	200.000	—	2.700.000
Salamanca ... ..	2.500.000	1.611.052	2.500.000	6.611.052
Santiago ... ..	2.500.000	1.025.000	—	3.525.000
Séville ... ..	2.500.000	570.600	3.700.000	6.770.600
Valence ... ..	2.500.000	553.400	—	3.053.400
Valence - Polytechnique ... ..	2.500.000	—	—	2.500.000
Valladolid ... ..	2.500.000	1.507.200	2.600.000	6.607.200
Saragosse ... ..	2.500.000	1.106.000	—	3.606.000
<b>Totaux ... ..</b>	<b>45.000.000</b>	<b>26.058.151</b>	<b>15.000.000</b>	<b>86.058.151</b>





SERVICIO DE PUBLICACIONES DEL MINISTERIO DE EDUCACION Y CIENCIA

